



Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire
Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football
Samedi 30 novembre 2019
A la Grande Halle d'Auvergne, Plaine de Sarliève, 63800 Cournon-
d'Auvergne

ORDRE du JOUR

A partir de 8H45 : Accueil des participants

- Emargement et remise des supports de vote.

A partir de 9H30 : Ouverture de la séance

- Accueil par le Président Lilian JURY.
- Allocution de Lilian JURY, Président de la LAuRAFoot.
- Annonce du quorum.

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Examen des modifications des Statuts de la LAuRAFoot.

Clôture AG extraordinaire.

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du Procès-verbal des A.G. Extraordinaire et Ordinaire du 29 juin 2019 à Lyon.
- Bilan financier de la saison 2018-2019 :
 - Présentation du compte de résultat : Daniel THINLOT, Trésorier Général de la LAuRAFoot.
 - Présentation du bilan au 30 juin 2019 : Eric LUC, Trésorier Adjoint de la LAuRAFoot.
 - Rapport du commissaire aux comptes.
 - Questions.
 - Vote du bilan financier et affectation du résultat.
- Election du nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de Patrick BIOLLEY.
- Election du nouveau Président de la LAuRAFoot.

PAUSE

- Examen des vœux et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue.
- Questions diverses (à poser obligatoirement par écrit avant le 21 novembre 2019 pour être inscrites à l'Ordre du Jour).
- Allocutions des personnalités.
- Clôture de l'Assemblée Générale par le nouveau Président de la LAuRAFoot.

Président :

JURY LILIAN.

Membre du Conseil de Ligue présents :

ALBAN BERNARD, ALLARD DENIS, AMADUBLE PHILIPPE, ANSELME DIDIER, AURIAC CLAUDE, BARBET BERNARD, BEGON YVES, BELISSANT PATRICK, CHAMPEIL ANDRE, CONSTANCIAS NICOLE, DEFOUR JEAN-PIERRE, DELOLME THIERRY, DEPIT GREGORY, DRESCOT DOMINIQUE, FOURNEL RAYMOND, GOURMAND ROLAND, HARIZA ABTISSEM, JANNET JEAN-FRANCOIS, LONGERE PIERRE, LOUBEYRE ROLAND, LUC ERIC, MARCE CHRISTIAN, MEYER ARSENE, MICHALLET PAUL, MORNAND ANDRE, PARENT PASCAL, PINEL MICHEL, POITEVIN GUY, PRAT ROGER, RAYMOND DIDIER, RAYMOND JACQUES, SALZA JEAN-MARC, THINLOT DANIEL, VANTAL JACQUES, ZUCHELLO SERGE.

Membres du Conseil de Ligue excusés :

MUFFAT-JOLY MICHEL, SAEZ GERARD, VALLET JEAN-FRANCOIS, JUILLIARD STEPHANE.

Représentants des Districts :

Ain :

BERNARD ALAIN, BOURRILLON CHRISTOPHE, CHENE PATRICK, CONTET JACQUES, JOSSERAND ALAIN, MAIRE JACQUES, MALIN JOEL, PITARD PATRICK.

Allier :

BOUCHERE BERNARD, LEFEBVRE CATHERINE, GODIGNON MICHEL, SIRET FABRICE, VENUAT DANIEL.

Cantal :

CHARBONNEL THIERRY, GUITTARD GERARD, CARPIO RAYMOND.

Puy de Dôme :

ARCHIMBAUD ANTHONY, BAPT THIERRY, BOURDAROT JACQUES, CHALUS DAVID, CHASTAGNIER JEAN-PAUL, GONZALEZ MIGUEL, JARRIGE DIDIER.

Excusé :

CLEMENT JEAN-FRANCOIS

Drôme-Ardèche :

ARNAUD ROLAND, BETTON BERNARD, DELORME BERNARD, FAURIE PIERRE, JULIEN LAURENT, LAULAGNET ROSELYNE, MILHAN ERIC, PEALAT PHILIPPE, PELIN NATHALIE, VILLAND JEAN-FRANÇOIS, ZAVADA RICHARD.

Isère :

BOUAT GERARD, BERT JEAN-PAUL, CICERON FABIEN, FERRER BRIGITTE, HESNI MOHAMMED, ISSARTEL JACQUES, LOUIS JANICK, MALLET MARC, MAZZOLENI LAURENT, RAYMOND JACQUES, PETREQUIN BERNARD, SUEUR PIERRE.

Loire :

AUGEREAU JEAN-LUC, BOUGUERRA MOHAMED, TOUNSI HABIB, BRIDEAU PAUL, DEGOULANGE CHANTAL, DELOLME THIERRY, JEANPIERRE CLAUDETTE, LAJOIE GERARD, MOUNIER CRISTIAN, MILLET ALAIN, MORETON MARC, VIDRY FRANCIS.

Excusés :

LAJOIE GERARD, MOUNIER CRISTIAN, MILLET ALAIN, DEGOULANGE CHANTAL, TOUNSI HABIB.

Haute-Loire :

MOURGUES JEANINE, DEFOUR JEAN-PIERRE, LIOGIER SERGE, ROUSSET GUY.

Lyon & Rhône :

BALANDRAS FRANCK, BERGER VACHON CHR., BLANCHARD JEAN-FRANÇOIS, BLANCHARD MICHEL, BOISSET BERNARD, BOISSET SIMONE, BOURLIOUX CHRISTIAN, BROUAT ROLAND, CHABAUD LAURENT, CHAUVOT MYLENE, COURRIER BERNARD, DJEBAR FARID, GOURDAIN SERGE, GRANOTTIER MARTINE, INTIDAM SAÏD, INZIRILLO JOSEPH, MEYER ARSENE, MONTERO ANTOINE, PARENT PASCAL, PORTEJOIE GILLES, RODRIGUEZ ALAIN.

Savoie :

ANSELME DIDIER, CRESTEE DENIS, LECHALARD MARTINE, FONTAINE FABIEN, HUNSTEDT GILLES.

Haute-Savoie Pays de Gex :

BARD BRIGITTE, BAUD LUCIEN, BOISSON PIERRE, CHENEVAL BERNARD, CURT MICHEL, MOSCATO GREGOIRE, PERRISSIN CHRISTIAN, PINGET JOSEPH, ROUX JEAN-DENIS, SUSSEY FREDERIC.

Excusé :

MAREL DIDIER.

Tous les clubs étaient présents sauf :

Ain :

U.S. ARBENT MARCHON, U.S. NANTUATIENNE, PLASTICS VALLEE F.C.

Allier :

S.C. ST POURCINOIS, U.S. VENDATOISE, A.S. LOUCHYSSOISE, COMMENTRY F.C.

Cantal :

F.C. PARLAN LE ROUGET.

Puy de Dôme :

U.S. ST GEORGES LES ANCIZES, U.S. VIC LE COMTE, E.S. ST GERMINOISE, ENT. F.C. ST AMANT ET TALLENDE, L'OUVERTURE, FUTSAL COURNON, U. J. CLERMONTOISE.

Drôme-Ardèche :

ATOM'SPORTS FOOTBALL PIERRELATTE, AM.S. DONATIENNE, OLYMPIQUE RHODIA, U.S. DAVEZIEUX VIDALON, F.C. CHABEUILLOIS, U.S. MOURSOISE, A.S. LA SANNE ST ROMAIN DE SURIEU, F. C. DE SALAISE, F.C. DE LA VALDAINE CLEON D'ANDR, F.C. EYRIEUX EMBROYE, O. RUOMSOIS, AV. S. SUD ARDECHE FOOTBALL, F. C. RHONE VALLEES, VALENCE F. C., U. S. PORTES HAUTES CEVENNES.

Isère :

O. ST MARCELLIN, U.S. LA MURETTE, A.C. SEYSSINET PARISET, VALLEE DU GUIERS F.C., F.C. VALLEE DE LA GRESSE, F.C. VAREZE, F.C. SUD ISERE, VIE ET PARTAGE, ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT, RACING CLUB ALPIN FUTSAL, FUTSALL DES GEANTS, J. O. DE GRENOBLE A.

Loire :

O. ST ETIENNE, ET. S. FUTSAL D'ANDREZIEUX BOUTHEON.

Haute-Loire :

F.C. ESPALY, VELAY F. C.

Lyon & Rhône :

C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON, F.C. VAULX EN VELIN, A.S. CRAPONNE, O. ST GENIS LAVAL, A.S. DE MONTCHAT LYON, EV. DE LYON, ET.S. TRINITE LYON, A.S. BELLECOUR PERRACHE LYON, A.S. MARTEL CALUIRE, A.S. ALGERIENNE VILLEURBANNE, A. FUTSAL DE VAULX EN VELIN, FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES, CHASSIEU DECINES F.C., FUTSAL CLUB MORNANT, A.J. D'IRIGNY VENIERES, A. S. BRON GRAND LYON, F. C. CHAVANOZ, SUD AZERGUES FOOT, HAUTS LYONNAIS, CALUIRE FUTSAL CLUB, ALF FUTSAL - AMATEUR LYON FIDESIEN.

Savoie :

U.S. LA RAVOIRE, C.A. MAURIENNE F. ST JEAN DE MAURIENNE, ENT. VAL D'HYERES, FUTSAL BOURGET UNITED.

Haute-Savoie Pays de Gex :

UNION SPORTIVE ANNEMASSE/GAILLARD, U.S. MT-BLANC PASSY-ST-GERVAIS FOOT, C.S. AMPHION PUBLIER, ET.S. SEYNOD, U.S. PRINGY, ECHENEVEX SEGNY CHEVRY O., ENT.S. D'AMANCY, A.S. DE ST GENIS FERNEY CROZET, A. J. VILLE-LA-GRAND, FUTSAL LAC D'ANNECY CLUB.

A partir de 8H45 : Accueil des participants

Emargement des délégués et remise des supports de vote.

A partir de 9H30 : Ouverture de la séance

Accueil par le Président Lilian JURY

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

C'est avec un immense plaisir que je vous accueille aujourd'hui pour cette Assemblée Générale d'hiver.

Je tiens en premier lieu à vous remercier pour votre déplacement dans cette magnifique région au cœur des volcans d'Auvergne.

Notre Ligue aujourd'hui est une grande Ligue avec de longues distances kilométriques mais je crois que nous devons tous faire quelques efforts pour nous permettre de nous retrouver, échanger sur cette passion commune qui nous anime tous, le football.

Nos Assemblées Générales, qu'elles soient d'été ou d'hiver, se doivent d'être des lieux d'échanges, de points de vue, tant sur le plan financier, administratif et sportif ; tout en ayant les uns vis-à-vis des autres, un respect mutuel.

Il nous appartient d'arrêter les clivages ex-auvergnats, ex-rhônealpins, nous sommes aujourd'hui une seule et même Ligue, la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football.

Nous devons, de nos différences, apprendre à construire quelque chose de grand, de beau mais toujours au service des clubs qui sont la base de notre football.

Je remercie les personnalités ici présentes et qui nous font l'honneur de participer à nos travaux, en premier lieu M. Vincent NOLORGUES, Vice-Président Délégué de la L.F.A., M. Christian LEVARLET, Président du CROS Auvergne-Rhône-Alpes, M. André DELIEUTRAZ, Président de l'UNAF régionale, M. Jean-Luc HAUSSLER, Président de l'Amicale des Educateurs du Football et nos différents partenaires.

Je présente les excuses de nos autres invités dont je vous ferai l'économie de tous les citer.

Avant de passer à l'ordre du jour je souhaite avoir une pensée particulière pour tous les proches du milieu du football qui nous ont quittés depuis notre dernière Assemblée Générale.

Juillet 2019

La Grand-mère de Nicolas NEUVILLE, ETR LAuRAFoot.

La Maman de Thierry DELOLME, membre du Conseil de Ligue, Président du District de la Loire.

La Sœur de Didier ROUSSON, ETR LAuRAFoot.

Le Papa de Fabienne VALDES, service Secrétariat LAuRAFoot.

Mme Michèle MAILHOT, épouse de M. MAILHOT, ancien Président du District du Puy de Dôme, ancien Vice-Président de la Ligue d'Auvergne de Football.

Daniel BRET, ancien délégué.

Octobre 2019

Louis RODRIGUES, un fidèle parmi les fidèles qui se serait fait une joie aujourd'hui d'être avec nous. Louis je pense fort à toi aujourd'hui. Ancien Délégué régional, membre de la Commission Régionale des Coupes, ancien membre du Conseil de Ligue.

Novembre 2019

Daniel DEFOUR, ex-Président et dirigeant du Club de ROCHE LA MOLIERE.

Louis PIANA, Président d'honneur du CS. NEUVILLOIS et fondateur du tournoi international U15 qui porte son nom.

Marcel GALLAND, ancien Trésorier Général du District Lyon & Rhône.

Je souhaite également avoir une pensée toute particulière pour tous celles et ceux qui luttent contre la maladie et les assure de notre soutien dans cette épreuve si difficile, c'est pourquoi je vous demanderai de bien vouloir observer un moment de recueillement.

Je déclare la séance de l'Assemblée Générale de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football ouverte et demande aux responsables des opérations d'émargement de bien vouloir clore ces dernières.

Allocution du Président de la Ligue, Lilian JURY.

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Je ne peux pas débiter mes propos sans revenir sur le pourquoi de ma présidence de la Ligue. Lors de notre dernier Conseil de Ligue du 12 novembre 2019 à Cournon, Bernard BARBET a présenté sa démission en qualité de Président de la Ligue.

Conformément à nos statuts, il appartient donc au Président Délégué, d'assurer l'intérim jusqu'à l'organisation de notre prochaine Assemblée Générale.

Cette période de 18 jours fut intense et enrichissante aussi bien sur le plan footballistique que personnel. Je reviendrai sur ce point plus tard dans mon propos et en cours d'Assemblée Générale.

Au 24 novembre 2019, nos effectifs sont de 242 336 licences contre 249 518 la saison passée à la même date soit une érosion de 2,88 %.

Notre service licences a encore si je peux dire, dans les tuyaux 2 000 licences en souffrance. Nous pouvons nous arrêter sur quelques catégories, en particulier les licences féminines qui progressent d'environ 11 % mais le football d'animation connaît lui, une régression de 5,02 %.

Aujourd'hui, avons-nous moins de jeunes qui jouent au football sur nos terrains ? Je ne pense pas. Je vous encourage donc en tant que Présidents de club et responsables, à faire le nécessaire pour que nos jeunes joueurs soient tous licenciés. Je vous rappelle qu'il en va malheureusement ou heureusement de votre responsabilité.

Nous devons aujourd'hui, ensemble, nous poser la question de savoir comment enrayer cette perte de licences ; à titre personnel je pense que nos schémas de pratiques ne correspondent plus à cette nouvelle génération de footballeur.

La Fédération Française de Football, la Ligue du Football Amateur, essaient par la mise en place du foot loisir, de répondre à cette problématique.

Les centres de gestion que sont les Districts et la Ligue, ne pourront pas tout proposer en même temps en matière de foot loisir mais il faudra s'inscrire de manière positive dans cette démarche.

A cet instant, comment ne pas évoquer la réussite de l'organisation de la Coupe du Monde Féminine ? Le résultat de notre équipe nationale n'a pas été à la hauteur de nos ambitions et nos espérances, mais quel succès populaire dans et en dehors des stades. Cela est dû entre autres à votre participation active lors des animations organisées par la Ligue et les Districts mais surtout à votre présence lors des matchs sur notre territoire régional.

Vous avez donné, nous avons donné une très belle image du football.

Un point d'étape sur notre site de Tola Vologe :

Les travaux de la phase 2 avancent, malheureusement pas aussi vite que nous l'espérons mais entreprendre des travaux de rénovation n'est pas un long fleuve tranquille.

Nous pouvons saluer à cet instant, l'excellent travail de notre architecte Bruno SAUNIER, épaulé dans sa tâche par Richard DEFAY, notre Directeur Général, et Jean-Marc SALZA.

Comme je le disais dans mon propos préliminaire, le Président BARBET a démissionné de son poste de Président de Ligue mais il restera au Conseil de Ligue jusqu'au terme de la saison. Bernard a souhaité continuer à s'occuper justement de 3 dossiers :

- *L'équipe Technique Régionale.*
- *Réaliser une étude sur la centralisation des formations.*

- Les 100 ans de la Ligue.

3 dossiers majeurs pour nous.

Les 2 premiers étant essentiels pour l'organisation de la Ligue, nous pouvons compter sur la volonté et la détermination de Bernard pour mener à bien ce travail.

En conclusion de mon propos, je dois vous avouer que j'ai pris beaucoup de plaisir à assurer cet intérim, je souhaite bonne chance au futur Président de la Ligue et l'assure de tout mon soutien.

Je vous souhaite une bonne Assemblée Générale, qu'elle soit constructive, un vrai lieu de débat mais toujours dans le respect et des uns et des autres.

Merci de votre attention.

Annnonce du quorum.

Richard DEFAY informe des résultats du quorum :

Délégués convoqués : 358 Présents : 262 Soit : 73,18 % des représentants convoqués

Voix convoquées : 22 832 Représentées : 19085 Soit : 83,59 %

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer pour ces 2 Assemblées.

Lilian JURY déclare ouverte l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Examen des vœux et souhaits de modifications des statuts de la LAuRAFoot.

Serge ZUCHELLO présente et explique la modification ci-dessous.

Statuts actuels	Statuts modifiés
<p>Article 12 – Assemblée Générale</p> <p>12.1 Composition</p> <p>12.1.1. L'Assemblée Générale est composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part des représentants des Clubs de Ligue et - d'autre part des délégués représentant les Clubs de District élus par l'Assemblée Générale des Districts suivant des modalités fixées ci-après. <p>[...]</p> <p>Pour déterminer les délégués et les suppléants, les Districts peuvent utiliser le système de l'ordre d'arrivée [option A] ou celui du binôme [option B], tels que définis ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Option A : « système de l'ordre d'arrivée » : Les candidats n'indiquent pas s'ils se présentent en qualité de délégué ou en qualité de suppléant : dans ce cas, c'est le nombre de voix recueillies par chaque candidat qui détermine si celui-ci est 	<p>Article 12 – Assemblée Générale</p> <p>12.2 Composition</p> <p>12.1.1. L'Assemblée Générale est composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part des représentants des Clubs de Ligue et - d'autre part des délégués représentant les Clubs de District élus par l'Assemblée Générale des Districts suivant des modalités fixées ci-après. <p>[...]</p> <p>Pour déterminer les délégués et les suppléants, les Districts peuvent doivent utiliser le système de l'ordre d'arrivée [option A] ou celui du binôme [option B], tels que définis tel que défini ci-après :</p> <p>— Option A : « système de l'ordre d'arrivée » :</p> <p>Les candidats n'indiquent pas s'ils se présentent en qualité de délégué ou en qualité de suppléant : dans ce cas, c'est le nombre de voix recueillies par chaque candidat qui détermine si celui-ci est délégué ou suppléant, étant entendu que les</p>

<p>délégué ou suppléant, étant entendu que les personnes recueillant le plus grand nombre de voix sont élues en tant que délégué, les suivantes étant alors élues en tant que suppléant.</p> <p>Une fois élu, si un délégué vient à être absent, son absence est palliée par le suppléant ayant recueilli le plus grand nombre de voix. Si deux délégués sont absents, leur absence est palliée par les deux suppléants ayant recueilli le plus grand nombre de voix, et ainsi de suite.</p> <p>- Option B : « système du binôme » :</p> <p>Les candidats indiquent qu'ils se présentent en binôme, l'un en tant que délégué et l'autre en tant que suppléant. L'Assemblée Générale élit le binôme, chaque suppléant étant ainsi attaché à un seul et même délégué qui l'a choisi au préalable, le nombre de voix recueillies par les candidats n'étant alors déterminant que si le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à pourvoir,</p> <p>Une fois élu, si un délégué vient à être absent, son absence sera donc palliée par le suppléant qui lui est personnellement attaché, et uniquement par lui.</p> <p>[...]</p>	<p>personnes recueillant le plus grand nombre de voix sont élues en tant que délégué, les suivantes étant alors élues en tant que suppléant.</p> <p>Une fois élu, si un délégué vient à être absent, son absence est palliée par le suppléant ayant recueilli le plus grand nombre de voix. Si deux délégués sont absents, leur absence est palliée par les deux suppléants ayant recueilli le plus grand nombre de voix, et ainsi de suite.</p> <p>— Option B : « système du binôme » : Les candidats indiquent qu'ils se présentent en binôme, l'un en tant que délégué et l'autre en tant que suppléant. L'Assemblée Générale élit le binôme, chaque suppléant étant ainsi attaché à un seul et même délégué qui l'a choisi au préalable, le nombre de voix recueillies par les candidats n'étant alors déterminant que si le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à pourvoir, Une fois élu, si un délégué vient à être absent, son absence sera donc palliée par le suppléant qui lui est personnellement attaché, et uniquement par lui.</p> <p>[...]</p>
---	--

➔ **Vote de l'Assemblée Générale :**

- **93,71 % pour.**
- **6,29 % contre.**

Lilian JURY déclare close l'Assemblée Générale Extraordinaire et ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire

[Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 juin 2019 à Lyon.](#)

Il a été publié le 15 novembre 2019 sur le site internet de la LAuRAFoot.

➔ **Vote de l'Assemblée Générale :**

- **98,33 % pour.**
- **1,67 % contre.**

**[Bilan financier de la saison 2018-2019 :](#)
[Présentation du compte de résultat : Daniel THINLOT, Trésorier Général de la LAuRAFoot.](#)**

COMMENTAIRES SUR LE REALISE 2018/2019

Je vous propose la présentation de ce budget de la manière suivante :

- Je vais vous présenter une synthèse du compte de résultat.
- Je vous donnerai un aperçu du poids des familles constituant notre budget pour les charges et les produits.

- Je vous commenterai les écarts avec le prévisionnel sur chaque grande ligne du compte de résultat charges et produits.
- Je vous ferai une brève conclusion.

Puis prendrons le relais :

- Notre trésorier adjoint Eric LUC qui vous présentera le bilan.
- Notre Commissaire aux Comptes, Patrick BIOLLEY, qui fera son intervention.

A la suite de ces interventions, vous pourrez bien entendu poser toutes les questions que vous souhaitez, nous tâcherons d'y répondre au mieux.

SYNTHESE

Tout d'abord je tiens à vous dire que le budget 2018/2019 que je vais vous présenter n'est toujours pas un budget référence sur lequel nous puissions nous appuyer totalement pour l'avenir.

Pourquoi ?

Au niveau de la fusion Auvergne / Rhône-Alpes, nous avons maintenant le recul nécessaire pour les coûts de son fonctionnement.

Par contre, au niveau de notre installation sur Tola Vologe, ce budget ne nous conforte pas encore totalement sur tous les coûts de fonctionnement.

Nous avons certes un peu plus de repères que sur le budget 2017/2018, mais tout n'est pas encore totalement opérationnel pour nous permettre d'apprécier au plus juste nos véritables coûts de fonctionnement.

C'est pourquoi sur ce budget 2018/2019, vous me trouverez parfois sur la réserve et prudent pour l'avenir mais confiant, toutefois à condition que nous sachions tirer profit de tout ce que doit nous permettre ce site de Tola Vologe pour améliorer nos produits. Ainsi que je le répète souvent, cela est la condition première de notre réussite.

Notre résultat définitif est de : + 60.421 €

CHARGES : 12.146.777 €

Notre réalisation Charges est supérieure à notre prévisionnel de 438.977 €.

Nous pouvons considérer que ce dépassement est dû à 4 facteurs principaux :

CHARGES EXCEPTIONNELLES	+246.286 €
COMPETITIONS	+171.169 €
ACHATS ADMINISTRATIFS	+163.733 €
RECOMPENSES et SUBVENTIONS	+127.599 €

PRODUITS : 12.207.199 €

Notre réalisation Produits est supérieure à notre prévisionnel de 642.299 €

Nous pouvons considérer que ce dépassement est dû à 3 facteurs principaux :

SUBVENTIONS	+552.650 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	+266.807 €
CLUBS	+247.306 €

Nous verrons bien entendu tout cela dans le détail des commentaires sur les écarts dans les Charges et Produits.

Par rapport à notre prévisionnel présenté déficitaire, nous avons des coûts et des produits qui ont évolués favorablement dans le budget et ainsi rendent notre résultat bénéficiaire.

Nous le devons :

- A des réductions que nous avons menées sur nos charges afin de minimiser les dépassements sans pouvoir les compenser complètement.
- A nos produits qui nous ont apporté un plus appréciable pour achever de compenser nos dépassements de charges.

Mais attention, nous n'aurons pas toujours de bonnes surprises sur nos produits courants. C'est pourquoi pour les saisons à venir dès que Tola Vologe aura atteint sa bonne vitesse de croisière, il devra être un outil qui crée des ressources pour notre budget afin d'augmenter nos produits pour palier l'augmentation inévitable de nos charges dues à la montée en puissance de notre activité.

Avec la possibilité sur ce site :

- Location de salles pour séminaires
- Location de notre future salle de réunion avec sa capacité de 450 places.
- Location de nos terrains pour des tournois d'entreprise ou d'association, si notre propre activité le permet.
- Recherche de partenaires.
- Tout cela avec maintenant la possibilité de restauration que nous devons faire monter en puissance.

Nous devons rapidement aller chercher des utilisateurs en communiquant rapidement à l'extérieur par des supports publicitaires adaptés, le bouche à oreille ne suffira pas et surtout n'oublions jamais que notre réussite dépendra de tout cela.

Certes cela est une vision de la situation qui reste à confirmer, mais je suis certain que nous devons mettre la vitesse supérieure pour trouver des produits et notre site est un levier incontournable pour cela. Car inévitablement nos charges vont progresser, sans que nous puissions suffisamment les réduire car la machine mise en route avec le site de Tola Vologe ne pourra ralentir sans risque.

Avant de passer à l'explication de nos écarts sur nos charges et nos produits, il me reste à souhaiter que l'engouement apporté par nos féminines en coupe du Monde persiste pour nous apporter un plus sur le nombre de nos licenciées et que les garçons brillent à la Coupe d'Europe pour à nouveau faire progresser nos licenciés. Ce serait une bonne chose pour nos budgets à venir.

POIDS DES FAMILLES SUR NOS CHARGES

PERSONNEL 28%

Le poids de cette famille est toujours le plus important de nos charges. Nous sommes légèrement en dessous de notre prévisionnel, -0,6%.

ACHATS ADMINISTRATIFS 20,5%

Nous sommes légèrement supérieurs à notre prévisionnel, +0,6%.

RECOMPENSES ET SUBVENTIONS 17,7%

Nous sommes légèrement supérieurs à notre prévisionnel, +0,4%.

COMMISSIONS 10,5%

Nous sommes légèrement inférieurs à notre prévisionnel, -0,7%.

FRAIS GENERAUX 7,3%

Nous sommes légèrement inférieurs à notre prévisionnel, -1%.

DOTATIONS SUR EXERCICE 5,9%

Nous sommes légèrement inférieurs à notre prévisionnel, -0,4%.

COMPETITIONS 4,5%

Nous sommes en augmentation de 1,3% par rapport à notre prévisionnel.

CHARGES EXCEPTIONNELLES 2,4%

Nous sommes en augmentation de 2% par rapport à notre prévisionnel.

FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION 2,1%

Nous sommes en baisse de 1,3% par rapport à notre prévisionnel.

COMMUNICATION ET PUBLICATION 1,1%

RAS.

Nous verrons l'explication de ces écarts dans l'examen de nos charges qui va suivre.

CHARGES

ACHATS ADMINISTRATIFS : +163.733 €

Cet écart avec le prévisionnel est dû à :

CLUBS : +193.630 €

Au niveau des licences, notre prévision était basée sur 258.000, nous avons réalisé 265.505 licenciés, plus un petit écart de prévision : +34.474€.

Au niveau assurance/licence + RC dirigeant et auto mission, basé sur 258.000, nous avons réalisé 265.505 licenciés, plus une prévision trop faible : +167.156€.

Au niveau des frais de transferts, - 8.000€.

CHANGEMENTS DE CLUBS : + 4.880 €

Non significatif.

AFFRANCHISSEMENT : - 43.958 €

Nous avons une baisse intéressante au niveau de ce poste.

FOURNITURES et IMPRIMES : - 4.044 €

Non significatif.

REGLEMENTATION GENERALE : +15.805 €

Nous n'avons pas au niveau de notre prévision, connaissance de la mise en place de notre magasin TRIBUNE.

CREDIT BAIL / LOCATIONS : - 11.400 €

Au niveau du matériel informatique nous avons eu moins de besoins que prévu, - 68.507€.

Au niveau des photocopieurs nous avons prévu trop bas, + 24.816€.

Au niveau de la location du terrain par la ville de Lyon, nous avons eu une augmentation, +35.790€.

Système téléphonie, - 3.500€.

MAINTENANCE ORDINATEURS : +8.817 €

Nous avons eu un petit peu plus de maintenance que prévu.

CHARGES

FRAIS GENERAUX : -83.925€

Cet écart avec le prévisionnel est dû à :

EAU/GAZ/ELECTRICITE : -34.517€

Nous ne sommes pas encore en pleine utilisation.

TELEPHONE : -2.574€

Non significatif.

ENTRETIEN/REPARATION : +38.107€

Nous avons eu au niveau de l'entretien des bâtiments, plus de frais que prévu, + 80.309€

Au niveau de l'entretien des terrains nous avons plus de frais que prévu, surtout au niveau de l'arrosage, +53.627€

Au niveau de la maintenance et des contrats nous avons eu moins de besoin, - 5.264€.

Au niveau gardiennage / lingerie et ménage, nous avons pour l'instant moins de besoins, - 85.000€.

Au niveau de l'entretien véhicule, nous avons eu moins de besoins, - 5.667€.

HONORAIRES : - 23.000€

Nous avons moins de besoins au niveau expert-comptable et social, - 7.612€

Nous avons aussi moins de besoin au niveau avocats et autres, - 15.388€

IMPOTS : - 14.021€

Nous avons eu moins de besoin que prévu.

ASSURANCES : - 6.565€

Nous avons eu moins de besoin que prévu.

FRAIS FINANCIERS et AUTRES DEPENSES : -41.267€

Nous avons :

Moins en transfert dossiers FFF, - 6.500€.

Moins que prévu en frais bancaire, - 6.384€.

Moins que prévu en intérêts sur emprunt, - 17.030€.

Moins que prévu en dépense autres, - 11.354€.

CHARGES

COMPETITIONS : +171.619€

Cet écart avec le prévisionnel est dû à :

COUPES et MATCHES INTERNATIONAUX

+178.551€

Au niveau de la Coupe de France, nous n'avons pas eu la dépense prévue, -1 0.000€.

Au niveau de la finale des coupes régionales, nous avons eu un surcoût, + 10.425€.

Au niveau des matches internationaux au montage du budget, nous n'avons pas les éléments nécessaires pour prévisionner la Coupe du Monde Féminine, ce qui nous crée un surcoût important en manifestation et billetterie, + 178.000€.

Bien entendu, nous avons eu de la part de la FFF une subvention de 100.000€

DETECTIONS / SELECTIONS : - 6.932€

Peu significatif sur un budget de 306.500€.

FONCTIONNEMENT et ORGANISATION : - 143.653€

Les principaux postes d'économie ont été :

Les frais de réception, - 19.533€.

Les frais de déplacement liés à la fusion grâce à la visio-conférence, - 62.000€.

Les frais concernant le sponsoring, - 50.000€.

CHARGES**COMMISSIONS : - 40.912€**

Cet écart avec le prévisionnel est dû à :

TECHNIQUE : +81.498€

Au niveau de la formation, nous n'avons pas utilisé tout le budget prévu, - 44.629€.

Au niveau du développement des pratiques, nous avons un petit moins, - 2.177€.

Au niveau des pôles filles et garçons, nous avons par manque d'expérience et de repères prévu trop faible, +140.758€.

Au niveau de la labellisation des écoles de foot, nous avons un petit moins, - 3.163€.

Au niveau des frais de fonctionnement, nous avons un moins, - 9.293€.

ARBITRES : - 16.647€ : RAS, budget tenu.

DELEGATIONS : - 127€

RAS, budget tenu.

FORMATION vers les CLUBS : - 15.000€

Nous n'avons pas fait de formation durant cette saison.

ETHIQUE et LUTTE CONTRE LA VIOLENCE : - 15.310€

Les commissions de l'Ethique et de prévention n'ont pas utilisé tout leur budget, - 5.310€.

La commission de prévention n'a pas eu besoin d'achat de matériel, - 10.000€.

AUTRES COMMISSIONS :- 75.328€

La totalité du budget prévu n'a pas été utilisé.

CHARGES**PERSONNEL : +38.595€**

Cet écart avec le prévisionnel est dû à :

SALAIRES BRUTS et CHARGES : - 67.017€

Nous avons prévu pour le pôle espoirs garçons dans nos charges de salaire, du personnel pour la surveillance de nuit. Au lieu de mettre du personnel salarié pour cette surveillance, nous nous sommes tournés vers du personnel intérimaire.

TAXES DIVERSES : +1.637€

Non significatif.

PERSONNEL INTERIMAIRE : + 88.822€

D'une part nous avons la partie concernant le personnel intérimaire de nuit du pôle espoirs garçons, non prévue ici puisque nous l'avons prévu en salaires.

D'autre part, nous avons eu plus que prévu de besoin en personnel intérimaire pour la saisie des licences.

AUTRES : + 15.152€

Au niveau des tickets restaurant nous avons prévu un peu trop fort, - 15.105€.

Médecine du travail + pharmacie, notre prévision était un peu trop faible, + 1.257€.
Au niveau cotisation départ à la retraite, nous avons par nos experts comptables un redressement de nos besoins, + 29.000€.

RECOMPENSES et SUBVENTIONS : + 127.599€

Cet écart avec le prévisionnel est dû à :

RECOMPENSES et PRIX : + 107.259€.

Nous n'avions pas assez prévu au niveau de ces récompenses.

SUBVENTIONS aux DISTRICTS : + 63.531€

Nous avons prévu un peu trop élevé au niveau de la subvention rétrocession licences,
- 35.341€.

Nous avons prévu un peu trop élevé au niveau de la subvention ETR, - 25.000€.

Au niveau de la subvention contrat objectif FFF, nous avons prévu trop faible du fait que nous avons prévisionné trop bas cette subvention, + 106.823€.

Aide aux districts, nous prévisionnons toujours à 0 vu que nous ne connaissions pas notre résultat au moment du prévisionnel, + 17.049€.

CHARGES

SUBVENTIONS DIVERSES : -43.193€

Nous avons prévu de donner d'autres subventions, nous n'en avons pas eu cette saison,
- 75.000€.

Nous avons prévu trop faible sur la journée des bénévoles, +18.789€.

Nous avons aussi prévu trop faible au niveau des invitations des bénévoles, +11.867€.

Nous avons un petit plus au niveau cotisations et dons, +1.151€.

COMMUNICATIONS et PUBLICATIONS : - 27.308€

Cet écart avec le prévisionnel est dû à :

POLE COMMUNICATION : -12.000€

Nous n'avons pas de dépenses à ce niveau car elles sont directement affectées sur les actions auxquelles le pôle participe.

PROMOTION : - 15.308€

Nous avons par précaution prévu un peu élevé au niveau des évènements promotionnels.

DOTATIONS sur EXERCICE : - 13.042€

Nous avons légèrement sous-estimé les amortissements, + 46.958€.

Les experts-comptables n'ont pas imputé de dotations pour risques et charges, par précaution nous en prévoyons toujours, - 60.000€.

CHARGES EXCEPTIONNELLES : + 246.286€

Notre prévision ne peut toujours être qu'aléatoire au montage du budget car à ce moment-là elle ne peut pas être réellement calculée.

Ce n'est qu'à l'arrêté des comptes avec l'analyse du budget sur la saison que son montant peut être calculé.

POIDS DES FAMILLES SUR NOS PRODUITS.

CLUBS : 61,9%

Ainsi que nous le disons à chaque fois, cette famille a un poids primordial sur nos produits. Avec son poids, il est clair que c'est dans cette famille que peut se faire ou se défaire notre

budget avec seulement deux postes Licences et Changements de club qui représentent à eux deux 75,6% de cette famille et 46.8% du total de nos produits, ce qui explique notre prudence de prévision sur ces 2 postes.

Nous sommes à -1,4% par rapport à notre prévisionnel.

SUBVENTIONS : 23,4%

Par rapport à notre prévisionnel nous sommes à +3,5%, nous en verrons les raisons dans l'explication de nos écarts.

AUTRES PRODUITS 3,9%

TRANSFERT DE CHARGES 3,4%

STAGES FORMATION 2,9%

PRODUITS EXCEPTIONNELS 2,8%

COMPETITIONS 1,7%

Peu de choses à dire sur ces familles qui restent relativement stables à l'exception des transferts de charges, - 2,3% et des autres produits, -1%.

Bien entendu, nous verrons dans le détail l'explication des écarts avec l'examen de nos produits qui va suivre.

PRODUITS

CLUBS : + 247.306€

Cet écart avec le prévisionnel est dû à :

COTISATIONS LIGUE : + 2.727€

R.A.S.

LICENCES ASSURANCE MUTATIONS : + 289.860€

Au niveau des licences notre prévision était basée sur 258.000 et nous avons réalisé 265.505 licenciés, + 86.934€.

Au niveau des changements de club, notre prévision était basée sur 14.000 mutations et nous avons réalisé 15.530 mutations, + 163.220€.

Garantie RC dirigeants + protection juridique, nous avons prévu trop bas, + 34.115€.

Assurance clubs non significatif, + 5.591€.

PENALITES : - 26.334€

Nous avons légèrement régressé au niveau des amendes disciplinaires.

AUTRES PRODUITS : - 18.947€

Ce moins se situe au niveau :

Des frais de traitement des relevés.

De l'homologation des éclairages.

Des frais d'appel et réclamation.

STAGES et FORMATIONS : - 38.526€

Notre prévision a été un peu surévaluée.

PRODUITS

SUBVENTIONS

+552.650€

Cet écart avec le prévisionnel est dû à :

SUBVENTIONS FFF

+ 434.000€

Nous avons au niveau de la subvention fédérale habituelle un plus, + 125.290€ dont 100.000€ pour la Coupe du Monde Féminine.

Au niveau de la subvention Contrat Objectif, notre prévision était un peu trop faible et la FFF a inclus la Coupe de France ainsi que les actions pour la Coupe du Monde Féminine, + 72.970€.

Au niveau de la subvention pour les pôles, nous avons eu une subvention exceptionnelle, + 64.000€.

Au niveau de la subvention pour les techniciens + CTRA + CTDA, nous avons inclus dans cette subvention la participation de la FFF aux salaires des techniciens que nous avons l'habitude de mettre en transfert de charges, + 221.000€.

Aide au CTRA, nous l'avons reclassée dans la subvention FFF techniciens + CTDA, - 49.000€.

SUBVENTION DRDJSCS : + 33.500€

Nous avons prévu un peu trop faible.

SUBVENTION REGION : + 85.809€

Il s'agit d'un reliquat de la saison 2017/2018.

PARTICIPATION FAMILLES

POLE ESPOIRS GARCONS

R.A.S.

COMPETITIONS : - 44.955€

Cet écart avec le prévisionnel est dû à :

COMPETITIONS NATIONALES : - 42.438€

Nous avons un petit plus au niveau de la journée des Ligues, + 2.562€.

Au niveau de la Coupe de France, la FFF nous rétribue le montant dans la subvention Contrat d'Objectif, donc ici cela nous donne, - 45.000€.

COMPETITIONS et COUPES REGIONALES : - 2.517€

Non significatif.

PRODUITS

TRANSFERT de CHARGES : - 249.297€

Cet écart avec le prévisionnel est dû à :

PARTICIPATION aux SALAIRES : - 164.244€

Nous avons :

Un plus au niveau du correspondant informatique, + 7.282€.

Un plus au niveau de la sécurité sociale que nous prévisionnons toujours à 0, + 39.474€.

Un moins au niveau des cadres techniques puisque nous avons transféré cette ligne dans les subventions que nous avons vu plus haut, - 211.000€.

AUTRES : - 80.743€

Au niveau des transferts FFF, concernant l'arbitrage nous avons prévu un peu faible, + 12.927€.

Au niveau des transports FFF pour les déplacements et actions nous n'avons rien prévu n'ayant pas assez de repères, + 53.136€.

Au niveau des remboursements divers, nous avons trop prévu, - 146.807€.

RENONCIATIONS aux Kms des BENEVOLES : - 4.310€
Non significatif.

AUTRES PRODUITS : - 91.688€

Cet écart avec le prévisionnel est dû à :

PRODUITS FINANCIERS : - 33.862€

Nous avons prévu un peu trop élevé compte tenu des travaux sur Tola Vologe, nos placements ont diminués.

REPRISES sur PROVISIONS : + 27.047€

Cette prévision est difficile à gérer car elle varie toujours avec le travail des experts-comptables à l'arrêté des comptes.

PARTENARIAT/SPONSORING : - 168.333€

Nous avons commencé à prévoir du partenariat avec Tola Vologe, mais cela ne s'est pas encore réalisé.

PRODUITS

LOCATIONS : + 82.637€

Le site de Tola Vologe commence à créer de la location de salles et de terrains. Nous avons également le début de la location de notre bâtiment de Villeurbanne.

AUTRES : + 641€

Non significatif.

PRODUITS EXCEPTIONNELS : + 266.807€

Notre prévision ne peut toujours être qu'aléatoire au montage du budget car à ce moment-là elle ne peut pas être réellement calculée.

Ce n'est qu'à l'arrêté des comptes avec l'analyse du budget sur la saison que son montant peut être calculé.

A noter que sur cette saison nous avons une rentrée de 173.000€ correspondant à la vente à Cournon de M² pour le siège du District du Puy de Dôme.

CONCLUSION

En conclusion, je voudrai dire maintenant :

Avec toutes les réserves que j'ai pu exprimer dans ma synthèse je n'ai bien entendu en aucun cas voulu laisser entendre que nous puissions être en péril, mais simplement dans une période charnière difficile pour à mon sens encore 1 à 2 saisons, de laquelle il faudra savoir sortir.

En effet, nous ne pouvons encore maîtriser parfaitement l'importance de nos coûts de fonctionnement pour le simple fait que tout n'a pas encore démarré sur Tola Vologe.

Donc durant cette période charnière inévitable, nous devons à tous les niveaux être vigilants, bien respecter les budgets engagés et savoir accepter une réduction de volume si cela est nécessaire. Je pense que la saison la plus délicate sera 2019/2020 avec beaucoup d'imprévus et un site pas encore prêt pour créer les produits nécessaires au budget. A mon avis, malgré tous les efforts que nous pourrons faire, nous ne parviendrons pas à équilibrer le budget, car cette saison 2019/2020, trop perturbée par des fins de travaux en retard nous créent trop de dépenses imprévues. Ce n'est pas catastrophique car cela est le prix à payer pour une solide

installation de notre Ligue à Tola Vologe, mais cette situation ne pourra perdurer, il faudra simplement redresser la barre.

Je vais répéter encore une fois : nous devons consacrer une grande partie de notre énergie pour rendre Tola Vologe générateur de produits pour notre budget, n'oublions jamais que notre réussite en dépend.

C'est ainsi que nous réussissons notre projet et que nous parviendrons à élever notre Ligue solidement sur ses nouvelles bases.

Je terminerai ainsi mon intervention et avant de céder la place à Eric LUC pour la présentation du bilan, il me reste à vous remercier pour votre attention.

Présentation du bilan au 30 juin 2019 : Eric LUC, Trésorier Adjoint de la LAuRAFoot.

Suite aux explications de Daniel THINLOT, je vous présente la photo de famille de la Ligue qui a 99 ans et qui aura 100 ans l'année prochaine, c'est donc une vieille dame.

Rappel : bilan du 30 juin 2018 au 30 juin 2019.

En terme de bilan, la grille de lecture est l'actif, donc ce que possède la Ligue, et au passif, ce qu'elle doit.

En bleu, les investissements et les ressources longs termes.

Il informe après avoir détaillé le bilan, que celui-ci est un bon bilan.

30-juin-19		30-juin-18	
ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
IMMOBILISATIONS 	12 489	9 096	11 324
	60	390	6 932
	2 047	149	390
	240	282	149
	8 707	9 074	282
STOCKS, CREANCES et SUBVENTION à recevoir	4 075	1 376	9 074
TRESORERIE	5 177	5 694	1 376
	926	1 022	5 694
	1 585	1 084	1 022
	1 187	1 084	1 084
TOTAL	21 741	21 741	18 394
			18 394

Rapport du commissaire aux comptes.

Bonjour Messieurs et Mesdames les Elus, les Dirigeants du Football Régional et membre de l'organe délibérant de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football,

Après les différentes allocutions de votre Président, et les présentations des comptes de résultats et bilans de vos Trésoriers, c'est un réel plaisir pour moi de m'exprimer une dernière fois afin de vous présenter successivement mes 2 rapports de Commissaire aux Comptes de votre Ligue.

En 1er lieu, en exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vais vous présenter mon rapport sur les comptes annuels 2019. En effet les comptes annuels ont été établis le 07/11/2019 par votre Président, vos Trésoriers et les membres de la commission régionale des finances et arrêtés définitivement cette fois-ci le 12/11/2019 par les membres de votre Conseil de Ligue, seuls habilités à arrêter les comptes statutairement, mais de par la loi il m'appartient, sur les bases de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Je vous rassure, je n'ai pas de problèmes pour vous certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers, sincères et donnent bien une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre ligue à la fin de cette exercice.

Je vais passer aux observations sur le bilan financier qui est dans l'ordre du jour à la page 4 du PV spécial AG n° 465 du 14/11/2019, et de tous les autres documents qui vous ont été adressés et qui sont publiés dans ce journal notamment.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe intitulé « Produits à recevoir et détails des produits à recevoir », qui ne vous informe pas d'un montant significatif de 2,5 millions de subventions à recevoir contre 236 000 € l'année dernière. C'est vrai que l'année dernière ce n'était pas significatif, mais cette année malheureusement ça l'est. Les subventions se décomposent de la sorte :

- 2 millions d'euros attribués par votre région Auvergne-Rhône-Alpes pour le financement des investissements, et on parle bien de subventions d'investissements réalisées sur le site de TOLA VOLOGE.
- 300 000 euros au titre du FAFA accordées par la FFF via la LFA là aussi pour le financement du site de TOLA VOLOGE.
- 186 000 € attribués par la région AURA pour le financement cette fois-ci du fonctionnement et non pas des équipements de votre Ligue.
- 47 000 € au titre du CNDS accordés par le ministère des sports de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative pour le financement des opérations de développement du sport réalisées par votre Ligue.

Néanmoins et pour couvrir cet oubli, cette information vous est donnée page 17 du journal spécial AG où vous pouvez revoir les montants que je vous ai indiqués.

J'ai également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. J'ai 3 observations à vous formuler à ce titre constituant autant de pistes d'amélioration à effectuer par votre Ligue pour l'avenir.

1ère observation :

Le rapport de gestion qui est prévu du fait des articles R612-2 et L612-1 du code de commerce applicables compte tenu de l'activité économique de votre Ligue, n'est pas établi conformément aux textes en vigueur à ce jour. En effet, compte tenu de la taille de votre Ligue, la simple présentation d'un bilan financier telle qu'elle vous a été faite par nos 2 trésoriers de la saison 2018-2019 ne permet plus de couvrir les 4 rubriques qui doivent exposer ce rapport de gestion, à savoir :

1ère rubrique : la situation de votre ligue durant l'exercice écoulé. Cela a été fait.

2ème rubrique sur l'évolution prévisible. Cela a également été fait en disant ce qui allait arriver à l'avenir.

3ème rubrique et c'est celle-ci surtout qui est importante : ce sont les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice, à savoir le 30/06/2019, et la date à laquelle est établi ce fameux rapport de gestion, soit celle du conseil de Ligue du 12/11/2019. Donc entre le 30 juin et le 12 novembre il y a eu pleins de choses qui ont continué à courir comme on le sait, notamment les subventions demandées auprès du conseil régional, etc.

4ème et dernière rubrique : les éventuelles activités de votre ligue en matière de recherches et développements.

2ème observation :

Selon l'article L823-17 du code de commerce du fait de l'activité économique de votre Ligue, le commissaire aux comptes doit être convoqué à toutes les réunions du Conseil de Ligue qui arrête les comptes annuels ou intermédiaires. Donc je vous informe que je n'ai pas été convoqué à ce Conseil de Ligue du 12/11/2019, alors que c'est celui qui a arrêté vos comptes annuels définitifs du mois de juin 2019. C'est juste une observation puisque je viens toujours aux Assemblées Générales.

3ème et dernière observation :

Selon l'article L812-5 du code de commerce, l'assemblée générale statue sur le sort du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées que je vais vous présenter par ailleurs. Il doit donc y avoir un vote. Or, votre Ordre du Jour ne prévoit pas ladite résolution. S'agissant d'une obligation légale et afin de pouvoir les approuver, je propose à votre Président d'y remédier en votant leur approbation soit en élargissant le vote prévu en page 4 des documents que vous avez reçus, pour le bilan financier et l'affectation du résultat, soit en procédant à l'ajout d'un autre vote spécifique.

En 2ème lieu, je vais vous présenter mon rapport spécial effectué sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai pu découvrir à l'occasion de ma mission. Et le bien-fondé vient chercher l'existence d'autres conventions que celles qu'on m'a rapportées. Il vous appartient selon les termes de l'article R612-6 du code de commerce d'apprécier l'intérêt qui serait rattaché à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation. Donc j'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale et dont j'ai été avisé :

- Convention avec la FFF concernant M. Pascal PARENT, membre du Comité Exécutif et M. Raymond FOURNEL, membre de la Haute Autorité du Football, ainsi que les personnes physiques représentant la Ligue en qualité de membres du Conseil de Ligue.

La FFF a consenti des garanties dont vous a parlé Eric LUC, les garanties associées aux 2 prêts bancaires souscrits par la ligue à ce jour, et a procédé à des versements d'aides et subventions à votre Ligue : à savoir : subvention de fonctionnements à hauteur de 625 000 € ; subventions pour ETR de 570 000 € ; subvention du pôle espoirs féminin de 242 000 € ; les 2 cautions solidaires sur les emprunts 2016, du Crédit Agricole pour 6,2 millions et du Crédit Mutuel pour 2 millions d'euros (montant brut)

- Convention avec la FFF et la LFA qui n'est pas une entité à part, concernant Messieurs les membres de la LFA, M. ANSELME Didier notamment, et les personnes physiques représentant la Ligue en tant que membres du Conseil de Ligue. Le Bureau Exécutif de la LFA a validé le 4 avril 2018 la proposition financière formulée par la commission fédérale chargée du suivi des contrats d'objectifs concernant l'aide allouée pour l'exercice 2018-2019 à destination de votre Ligue, d'un montant de 865 970 €, ce qui n'est pas négligeable d'autant que c'est plus que les années antérieures.

Il y a ensuite eu un autre bureau exécutif qui s'est tenu qui a décidé le 15 juin 2018 d'accorder à votre ligue une fameuse subvention au titre du FFA pour l'aménagement du centre technique et notamment du terrain synthétique pour un montant de 150 000 €.

- Convention avec les 11 districts concernant les présidents de districts : vous avez le détail page 29 de journal spécial AG n° 465 du 14/11/2020 qui donne le détail par district.

Il y a une nouvelle subvention cette fois-ci avec le district du Puy de Dôme et portant sur le bâtiment de Cournon dont vous a parlé Daniel THINLOT. Votre Ligue premièrement lui a vendu 173 m2 de locaux pour un prix de cession de 173 000 € et avec une moins-value de cession de 44 000 € et deuxièmement a conclu avec lui un bail commercial de 9 ans de mise à disposition de locaux courant rétroactivement du 1er septembre 2017 moyennant un loyer annuel de 10 000 €, soit des produits comptabilisés de 8 333 € sur l'exercice précédent et de 10 000 € sur cet exercice 2018-2019.

- Je vous informe qu'il m'a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par votre organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé en dehors des 4 prêts qui ont été accordés les années antérieures aux districts de l'Ain, de Drôme Ardèche, de Haute-Savoie Pays de Gex et de l'Isère qui sont remboursés à hauteur de 10 000 € chaque année (c'était des prêts de 100 000 € remboursables sur 10 an).

Donc Mesdames et Messieurs les élus et dirigeants, membres de l'organe délibérant, j'en ai fini avec la lecture de mes 2 rapports et avec ma présence à vos côtés depuis près d'un quart du siècle d'existence de votre Ligue. Un quart de siècle c'est déjà pas mal pour un commissaire aux comptes. J'espère que le prochain en fera autant, je lui souhaite.

A ce stade permettez-moi de mettre en lumière non pas un élu mais une salariée de la ligue travaillant dans l'ombre de vos élus, pour la qualité de son travail, de son sérieux, de son application et son engagement professionnel auprès de vos élus, Mme Laëtitia ARMENGOL votre responsable comptable, car sans elle je n'aurais peut-être pas attendu, comme l'a si bien dit le 19 mai 1981 notre ancien Président de la République M. Valéry Giscard D'estaing, et oui Chamalières n'est jamais qu'à seulement 13 kms de Cournon, pour vous dire au revoir comme l'a fait avant moi votre Président BARBET. Et je terminerai mon discours par cette citation : n'oubliez jamais que comme le disait si bien RABELAIS « science sans conscience n'est que ruine de l'âme » et par une affirmation à laquelle je crois vraiment très fort et sans jeu de mots de maître CAPELLO (des chiffres et des lettres pour les plus anciens) : « le foot quel pied » car je suis arrivé à la Ligue Rhône-Alpes de Football début 1998 et j'ai été champion du monde et je repars fin 2019 de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football en étant encore champion du monde, elle est pas belle la vie.

Je vous remercie de votre attention et repasse la parole à votre Président.

Lilian JURY propose le vote des 2 rapports du Commissaire aux Comptes M. BIOLLEY :

➔ **Vote de l'Assemblée Générale :**

- **97,44 % pour.**
- **2,56 % contre.**

[Vote du bilan financier et affectation du résultat.](#)

En préambule, Lilian JURY tient tout d'abord à remercier Daniel THINLOT, Eric LUC et Jaques VANTAL pour l'énorme travail qui est réalisé tout au long de la saison pour tenir les cordons de la bourse.

➔ **Vote de l'Assemblée Générale – bilan financier :**

- **96,30 % pour.**
- **3,70 % contre.**

➔ **Vote de l'Assemblée Générale – affectation du résultat aux fonds propres :**

- **97,02 % pour.**
- **2,98 % contre.**

Election du nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de Patrick BIOLLEY.

Présentation du duo candidat :

Titulaire : Henri BISSUEL (Cogem Audit)

Suppléant : Régis ALLEGRE

➔ **Vote de l'Assemblée Générale :**

- **95,47 % pour.**
- **4,53 % contre.**

Election du nouveau Président de la LAuRAFoot.

Intervention de Lilian JURY :

Comme vous avez pu en prendre connaissance dans le communiqué officiel de la Ligue, Bernard BARBET a démissionné de son poste de Président en date du 12 novembre 2019.

A l'occasion du même Conseil de Ligue, M. Pascal PARENT, vice-Président de la Ligue et Président du District de Lyon et du Rhône, a présenté sa candidature qui a été entérinée à l'unanimité des membres présents.

Avant de passer au vote qui désignera un nouveau Président, je vais donc essayer modestement de vous parler de l'ancien Président, Bernard BARBET.

Après une carrière de footballeur dans 2 clubs que sont le CS Neuville-les-Dames et le FC Dompierre-sur-Veyle, Bernard tu entames une carrière de dirigeant du football, successivement Président du District de l'Ain, Président de la Ligue Rhône-Alpes de Football, Président de la Ligue du Football Amateur et premier Président de la nouvelle Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football.

Tu es un homme de caractère et de conviction, qualités qui t'ont permis de mener à bien plusieurs chantiers tels que la fusion et l'implantation à Tola Vologe.

Tu es également un vrai passionné de sport, le football bien évidemment où tu connais un nombre important de compositions d'équipes, de palmarès. Le cyclisme où tu es incollable sur le tour de France. Nous avons pu encore en avoir l'expérience en début de semaine où je t'ai demandé en quelle année Bernard THEVENET avait gagné le tour de France, du tac au tac tu es capable de me donner la réponse.

Et enfin la boule lyonnaise où là par contre il faut reconnaître que tes dernières sorties avec notre Directeur n'ont pas toujours été couronnées de grands succès, je pense que tu as là une marge de manœuvre.

*Pour ma part je vais donc arrêter là mais en conclusion, je souhaite juste adresser un merci, merci M. BARBET pour tout ce que tu as fait pour le football, merci Bernard pour tout ce qu'il te reste encore à faire.
Merci.*

La Parole à Bernard BARBET.

Avant que vous procédiez à l'élection du nouveau Président de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, j'ai souhaité intervenir pour vous donner quelques explications, notamment par rapport à ma démission et aussi et surtout dans un premier temps pour tordre le coup à l'information qui dit que j'ai démissionné car j'étais malade. Je ne vais pas vous cacher ma maladie mais je ne suis pas affaibli à ce point-là, même si je ne pourrai pas jouer cet après-midi ou demain car j'ai une jambe qui m'embête un peu.

C'est tout simplement car nous avons avec le candidat à la présidence de la Ligue, un deal. En 2016, considérant que j'avais largement dépassé la date de péremption, j'avais envisagé de ne pas refaire de mandat, or Pascal PARENT était déjà un candidat que je soutenais pour la Ligue mais était très très chargé au niveau de son activité professionnelle.

Très chargé aussi bien au niveau des hautes responsabilités qu'il occupait mais très chargé par la charge de travail.

Ensuite nous avons 2 projets importants qui étaient la fusion et l'acquisition de Tola Vologe. Pascal PARENT souhaitait ne pas intervenir pour l'acquisition de Tola Vologe car c'est un lyonnais, la Mairie de Lyon est lyonnaise, l'Olympique Lyonnais est lyonnais et qu'immanquablement, il y aurait eu des suspicions de complaisance dans les différents montants que nous avons eu à négocier pour la reprise des installations de l'Olympique Lyonnais.

Ensuite, aussi bien au niveau de l'acquisition de Tola Vologe que la fusion entre Rhône-Alpes et l'Auvergne, il y avait de fort risques de conflits et, il avait été plus ou moins admis qu'il valait mieux que ces conflits soient supportés par un Président sans avenir que par un jeune Président qui vient de prendre le poste et qui le traînera ensuite pendant toute sa carrière.

Nous avons donc décidé de faire comme ça et c'était un secret de polichinelle que j'arrêterai en cours de mandat. Ce moment-là vient d'arriver.

Je vais vous présenter la candidature de Pascal PARENT et ce que Lilian JURY a dit est très important, Pascal PARENT a obtenu l'unanimité du Conseil de Ligue et croyez-moi ce n'est pas aussi facile que ça à obtenir. Tous les membres n'étaient pas sur la liste que nous conduisions à l'époque avec Vincent NOLORGUES lorsque nous avons été élus et donc il peut y avoir des avis différents.

Pascal PARENT a une carrière professionnelle immense au niveau des responsabilités qu'il a occupées aussi bien lorsqu'il était dans le milieu politique qu'ensuite dans le privé.

Ensuite, dans le football, là aussi son parcours est immense, sa carrière de joueur on ne s'en souvient pas beaucoup si ce n'est qu'il a commencé comme ailier gauche car il n'y avait pas de gaucher dans l'équipe.

Ensuite, il a eu une carrière d'arbitre de très haut niveau, il a aussi pris de très hautes responsabilités étant Président de la Commission Départementale des Arbitres du District du Rhône à l'époque. Les postes occupés ont été d'importance. Il a été Président du District du Rhône et ensuite de Lyon et du Rhône. Il a été membre du Bureau Exécutif de la L.F.A., il est actuellement membre du Comité Exécutif de la F.F.F. à l'intérieur duquel il occupe des fonctions importantes au niveau de la Commission Fédérale de l'Arbitrage, où il est Président de la Commission du calendrier et il est responsable de toutes les relations avec les Ligues d'Outre-Mer. Il est aussi Vice-Président de la LAuRAFoot.

Il est temps de rajeunir la gouvernance de notre Ligue, Pascal PARENT a 15 ans de moins que moi, c'est un rajeunissement d'importance ; le Président Délégué qui aujourd'hui est Président de la Ligue en a 27 de moins, je pense qu'en s'engageant avec des personnes comme ça, d'une part on rajeunira et sachant que plus de la moitié de nos licenciés ont moins de 20 ans ce sera un peu plus en phase avec l'attente de ces licenciés là.

Ensuite il y aura un peu de modernisation car il est bien certain que mon fonctionnement était à l'ancienne et que cette modernisation apportera bien évidemment les ambitions de la Ligue

*Auvergne-Rhône-Alpes de Football et c'est avec des gens comme ça qu'on pourra le faire et je vous engage à voter Pascal PARENT.
Je vous remercie.*

La Parole à Pascal PARENT :

Juste quelques mots avant que nous passions au vote, j'ai la chance de connaître beaucoup d'entre vous mais je n'ai pas la prétention de tous vous connaître et encore moins celle d'être connu de vous tous.

Je vais donc me présenter en quelques mots mais auparavant je voudrais m'associer aux propos de Lilian JURY et rendre un hommage appuyé à Bernard BARBET.

On ne reste pas Président d'une Ligue Rhône-Alpes puis Auvergne-Rhône-Alpes pendant près de 20 ans y compris 2 ans et demi de président de la Ligue du Football Amateur sans d'énormes qualités. Merci Bernard de ton investissement pour notre Ligue justement récompensée de succès, de titres, même la Gambardella qui te manquait et que l'A.S.S.E. a remporté l'an dernier, de beaux projets et j'en passe qui ont fait grandir notre Ligue, la 2^{ème} de France.

Investissement que tu as poursuivi sans faille, tu l'as évoqué tout à l'heure, malgré ton état de santé et que tu vas poursuivre puisque comme nous l'avons dit tout à l'heure tu restes au Conseil de Ligue et continueras de porter certains dossiers de première importance que Lilian JURY a évoqués tout à l'heure.

Merci aussi de ta confiance, tu l'as redit de façon merveilleuse, merci de la confiance de Lilian JURY qui assure avec punch la présidence de notre Ligue depuis le 12 novembre et m'a confirmé être partant à mes côtés pour partager le cas échéant cette lourde charge en qualité de Président Délégué.

Merci au Conseil de Ligue et aux Présidents de Districts qui me permettent de me présenter aujourd'hui devant cette assemblée pour lui proposer de succéder à Bernard BARBET car vous l'avez compris on ne peut pas ou ce sera très difficile de le remplacer.

Je suis donc Pascal PARENT, j'ai 58 ans, je suis encore en activité pour quelques temps et je suis cadre à temps partiel dans une société immobilière.

Comme beaucoup dans cette salle pour ne pas dire tous, j'ai commencé le football en étant joueur, Poussin, Pupille, Minime et j'ai même dû avoir une licence Cadet. Je dis j'ai même dû car je dois la vérité de confesser que je n'étais pas un excellent joueur. Comme je l'ai avoué récemment devant l'assemblée du District de l'Allier, comme Bernard n'a pas manqué de le souligner, on me mettait Numéro 11 ailier gauche alors que je suis droitier car à l'époque c'était celui qui touchait le moins de ballon et le seul but que j'ai marqué c'est lorsqu'un collègue tenait le gardien de but au sol, je suis arrivé et j'ai réussi à marquer.

Et puis un jour par hasard j'ai été amené à arbitrer une rencontre de foot à 7 dans mon club, la Jeunesse Athlétique d'Heyrieux, et je suis immédiatement arrivé à la conclusion que je servais bien mieux le football en arbitrant, ce football que j'aimais passionnément comme vous tous.

J'ai fait une carrière qu'on pourrait qualifier d'honorable. Arbitre de District de 1974 à 1981, arbitre de Ligue de 1981 à 1991, puis de Fédération de 1991 à 2003, j'ai terminé ma carrière comme arbitre assistant de Ligue 1.

Mon parcours régional puis fédéral m'a permis de connaître beaucoup de vos clubs, en ex-Ligue Rhône-Alpes bien sûr, j'étais encore à Chambéry l'autre jour pour un Label et l'Adjoint au Sport m'a dit que je l'avais expulsé en 1985. Effectivement les joueurs qui se souviennent des arbitres sont en général ceux qui prennent un rouge.

Mais aussi en ex-Ligue d'Auvergne où j'ai arbitré nombre de matchs de D4 ou D3, c'était le nom à l'époque dont le célèbre Arpajon / Aurillac, derby du Cantal qui attirait les foules des grands soirs.

Je me suis assez rapidement investi dans les instances, Bernard l'a rappelé, j'ai été élu au Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône, District du Rhône en 1988 et j'en suis ensuite devenu le Président début 2011 succédant à Charles CHERBLANC qui avait dirigé notre District pendant 25 ans.

J'ai également été élu au Bureau Exécutif de la L.F.A. de 2013 à 2017 et ensuite je suis en ce moment membre du Comité Exécutif dans l'équipe du Président LE GRAET depuis 2017 et je voudrais dire à notre Commissaire aux Comptes qui est là et qui l'a bien souligné, que je n'ai pas participé au vote sur la caution.

Je ne vais pas me lancer ici dans l'exercice tout aussi fastidieux que périlleux de la liste de mes qualités supposées.

Je voudrais simplement vous dire que j'ai toujours servi avec loyauté et enthousiasme les organisations avec lesquelles j'ai été amené à travailler.

C'est vrai dans ma vie professionnelle avec des périodes d'environ 10 ans dans chacun des postes que j'ai occupé et dans ma vie sportive qu'elle soit départementale, régionale ou nationale.

C'est cette même loyauté, ce même enthousiasme, cette même passion devrais-je dire que je vous propose de mettre pleinement aujourd'hui au service de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, de ses clubs et de ses Districts si vous m'accordez votre confiance.

Merci de votre attention.

➔ Vote de l'Assemblée Générale pour l'élection de M. Pascal PARENT en tant que Président :

- **96,85 % pour.**
- **3,15 % contre.**

Pascal PARENT est donc élu Président de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football.

Réaction de ce dernier :

Merci infiniment, merci à tous de votre confiance massive qui me touche beaucoup, j'espère que je serai à la hauteur de vos attentes.

Je vous dirai quelques mots en fin d'Assemblée mais pour l'instant, comme première décision, je vous propose de faire la pause.

PAUSE

Remise de récompenses.

Le Président Pascal PARENT annonce la première partie de remise de récompenses afin de mettre à l'honneur quelques clubs, il passe le micro à David ROCHES, le responsable du Pôle Communication pour l'appel des clubs.

Remise des ballons d'honneur par Bernard BARBET :

Olympique de Valence et Clermont Foot 63 (33 ballons chacun dont 1 ballon symbolique remis ce-jour).

Félicitations à l'Olympique de Valence qui a reçu le 25 octobre dernier, le prix du Conseil Régional de l'Ethique.

Le bénévole du mois : cette récompense est attribuée à Khalid CHBORA, récemment nommé Président des Commissions Régionales des Règlements et Contrôle des Mutations.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, Pascal PARENT informe l'Assemblée qu'il souhaite nommer Bernard BARBET, Président d'Honneur de la Ligue.
L'AG valide cette nomination par une salve d'applaudissements.

Examen des vœux et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue.

Règlements Généraux :

Le Président PARENT appelle Serge ZUCHELLO pour présenter les textes ci-après :

Textes applicables saison 2019/2020	Textes applicables saison 2020/2021
<p>Titre 1 – Organisation Générale et Règlement Intérieur</p> <p>Chapitre 1 - Organisation générale</p> <p>Section 1 – La Ligue</p> <p><u>ARTICLE 1 - GENERALITES</u></p> <p>Article 1.1 a) La saison sportive débute le 1er juillet d'une année et s'achève le 30 juin de l'année suivante. b) Les décisions prises à l'Assemblée Générale de la Ligue de même que toutes les modifications apportées aux textes régionaux (Statuts et Règlements Généraux) prennent effet à partir de la date qui est fixée par l'Assemblée Générale de la Ligue. c) La publication officielle de ces décisions ainsi que de l'ensemble des décisions réglementaires prises par la Ligue est effectuée par voie électronique, via le site internet de la Ligue. d) De manière générale, le calcul des distances et des frais kilométriques se fait par la voie routière la plus rapide.</p> <p>Article 1.2 Les présents Règlements sont applicables aux Districts, clubs, membres et licenciés relevant de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football. Par ailleurs, par souci de simplification, pour toutes les dispositions des présents Règlements relatives aux personnes, c'est le genre masculin qui est utilisé mais il va de soi que les deux sexes sont concernés, sauf dispositions particulières.</p> <p>Article 1.3 Pour tous les cas non prévus par les Règlements de la Ligue, il sera fait application des Règlements Généraux de la FFF.</p>	<p>Titre 1 – Organisation Générale et Règlement Intérieur</p> <p>Chapitre 1 - Organisation générale</p> <p>Section 1 – La Ligue</p> <p><u>ARTICLE 1 - GENERALITES</u></p> <p>Article 1.1 - Application des Règlements Généraux de la FFF Les Règlements Généraux de la Ligue ont pour but de préciser et d'adapter au niveau régional, certains points des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football ; c'est pourquoi les sujets qui ne sont pas repris dans lesdits Règlements seront régis par les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.</p> <p>Article 1.2 Champ d'Application Les présents Règlements sont applicables aux Districts, clubs, membres et licenciés relevant de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football. Par ailleurs, par souci de simplification, pour toutes les dispositions des présents Règlements relatives aux personnes, c'est le genre masculin qui est utilisé mais il va de soi que les deux sexes sont concernés, sauf dispositions particulières.</p> <p>Article 1.3 – Modifications des Règlements Généraux de la Ligue 1.3.1 - Toute modification aux Règlements Généraux de la Ligue est du ressort de l'Assemblée Générale d'hiver (sauf demandes exceptionnelles du Conseil de Ligue ou d'un District). Les décisions prises en Assemblée Générale d'hiver seront applicables à compter de la saison suivante, sauf mention contraire. 1.3.2 - Pour les vœux votés lors de l'Assemblée Générale d'été l'application est immédiate sauf mention contraire spécifiée dans le vœu</p>

	<p>1.3.3 - En matière de règlements, un vœu contraire à un vœu qui aura été discuté et adopté par l'Assemblée Générale de la Ligue, ne pourra pas être examiné avant l'Assemblée Générale qui se tiendra 3 (trois) saisons après celle s'étant prononcée (sauf circonstances exceptionnelles à apprécier par le Conseil de Ligue ou amendements mineurs au texte initial adopté).</p> <p>1.3.4</p> <p>a) La saison sportive débute le 1er juillet d'une année et s'achève le 30 juin de l'année suivante.</p> <p>b) Les décisions prises à l'Assemblée Générale de la Ligue de même que toutes les modifications apportées aux textes régionaux (Statuts et Règlements Généraux) prennent effet à partir de la date qui est fixée par l'Assemblée Générale de la Ligue.</p> <p>b) La publication officielle de ces décisions ainsi que de l'ensemble des décisions réglementaires prises par la Ligue est effectuée par voie électronique, via le site internet de la Ligue.</p> <p>c) De manière générale, le calcul des distances et des frais kilométriques se fait par la voie routière la plus rapide.</p> <p>Article 1.2 Les présents Règlements sont applicables aux Districts, clubs, membres et licenciés relevant de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football. Par ailleurs, par souci de simplification, pour toutes les dispositions des présents Règlements relatives aux personnes, c'est le genre masculin qui est utilisé mais il va de soi que les deux sexes sont concernés, sauf dispositions particulières.</p> <p>Article 1.3 Pour tous les cas non prévus par les Règlements de la Ligue, il sera fait application des Règlements Généraux de la FFF.</p>
--	---

Titre 3 : Les compétitions	Titre 3 : Les compétitions
----------------------------	----------------------------

ARTICLE 20 - VALIDITE DES REGLEMENTS GENERAUX DE LA LIGUE

20.1 - Application des Règlements Généraux de la FFF

Les Règlements Généraux de la Ligue ont pour but de préciser et d'adapter au niveau régional, certains points des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football ; c'est pourquoi les sujets qui ne sont pas repris dans lesdits Règlements seront régis par les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

20.2 - Modifications des Règlements Généraux de la Ligue

20.2.1 - Toute modification aux Règlements Généraux de la Ligue est du ressort de l'Assemblée Générale d'hiver (sauf demandes exceptionnelles du Conseil de Ligue ou d'un District). Les décisions prises en Assemblée Générale d'hiver seront applicables à compter de la saison suivante, sauf mention contraire.

20.2.2 - Pour les vœux votés lors de l'Assemblée Générale d'été l'application est immédiate sauf mention contraire spécifiée dans le vœu.

20.2.3 - En matière de règlements, un vœu contraire à un vœu qui aura été discuté et adopté par l'Assemblée Générale de la Ligue, ne pourra pas être examiné avant l'Assemblée Générale qui se tiendra 3 (trois) saisons après celle s'étant prononcée (sauf circonstances exceptionnelles à apprécier par le Conseil de Ligue ou amendements mineurs au texte initial adopté).

20.3 - La Ligue et les Districts doivent prendre toutes les dispositions règlementaires pour qu'en fin de saison aucun dossier de litige relatif aux compétitions terminées (y compris classement, accession, rétrogradation) ne soit ouvert en première instance postérieurement au 30 juin de ladite saison.

Toutes parutions faites aux procès-verbaux de fin de saison, toutes les notifications parues sur les sites officiels devront porter la mention : « La présente parution est donnée à titre indicatif et ne sera entérinée qu'après homologation de toutes les rencontres et que toutes les procédures en cours auprès des différentes commissions d'appel aient été traitées ».

Après le 15 juillet, seule une décision du COMEX ou de justice s'imposant à la Ligue Régionale ou à ses districts, ou consécutive à une proposition de conciliation, peut la conduire à diminuer ou à augmenter le nombre de clubs participants.

Ce règlement s'applique à tous les championnats de Ligue et de Districts jusqu'à la D1 seniors incluse.

20.4 - Un club ne pourra être représenté que par une seule équipe dans une division de

ARTICLE 20 - VALIDITE DES REGLEMENTS GENERAUX DE LA LIGUE - DISPOSITIONS GENERALES

~~**20.1 - Application des Règlements Généraux de la FFF**~~

~~Les Règlements Généraux de la Ligue ont pour but de préciser et d'adapter au niveau régional, certains points des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football ; c'est pourquoi les sujets qui ne sont pas repris dans lesdits Règlements seront régis par les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.~~

~~**20.2 - Modifications des Règlements Généraux de la Ligue**~~

~~**20.2.1** - Toute modification aux Règlements Généraux de la Ligue est du ressort de l'Assemblée Générale d'hiver (sauf demandes exceptionnelles du Conseil de Ligue ou d'un District). Les décisions prises en Assemblée Générale d'hiver seront applicables à compter de la saison suivante, sauf mention contraire.~~

~~**20.2.2** - Pour les vœux votés lors de l'Assemblée Générale d'été l'application est immédiate sauf mention contraire spécifiée dans le vœu.~~

~~**20.2.3** - En matière de règlements, un vœu contraire à un vœu qui aura été discuté et adopté par l'Assemblée Générale de la Ligue, ne pourra pas être examiné avant l'Assemblée Générale qui se tiendra 3 (trois) saisons après celle s'étant prononcée (sauf circonstances exceptionnelles à apprécier par le Conseil de Ligue ou amendements mineurs au texte initial adopté).~~

~~**20.1** - La Ligue et les Districts doivent prendre toutes les dispositions règlementaires pour qu'en fin de saison aucun dossier de litige relatif aux compétitions terminées (y compris classement, accession, rétrogradation) ne soit ouvert en première instance postérieurement au 30 juin de ladite saison.~~

~~Toutes parutions faites aux procès-verbaux de fin de saison, toutes les notifications parues sur les sites officiels devront porter la mention : « La présente parution est donnée à titre indicatif et ne sera entérinée qu'après homologation de toutes les rencontres et que toutes les procédures en cours auprès des différentes commissions d'appel aient été traitées ».~~

~~Après le 15 juillet, seule une décision du COMEX ou de justice s'imposant à la Ligue Régionale ou à ses districts, ou consécutive à une proposition de conciliation, peut la conduire à diminuer ou à augmenter le nombre de clubs participants.~~

~~Ce règlement s'applique à tous les championnats de Ligue et de Districts jusqu'à la D1 seniors incluse.~~

~~**20.2** - Un club ne pourra être représenté que par une seule équipe dans une division de~~

championnat à l'exception du dernier niveau de District.	championnat à l'exception du dernier niveau de District.
--	--

→ **Vote de l'Assemblée Générale pour les Articles 1 et 20 :**

- **97,35 % pour.**
- **2,65 % contre.**

<p><u>ARTICLE 5 – GENERALITES</u></p> <p>b) [...] Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.</p>	<p><u>ARTICLE 5 – GENERALITES</u></p> <p>b) [...] Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte. Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle envoyée par courrier électronique d'une adresse officielle, ou sinon déclarée sur Footclubs, du club, sera prise en compte.</p>
--	---

→ **Vote de l'Assemblée Générale pour l'article 5 :**

- **92,67 % pour.**
- **7,33 % contre.**

<p><u>ARTICLE 7.2 – LES GROUPEMENTS</u></p> <p>[...]</p>	<p><u>ARTICLE 7.2 – LES GROUPEMENTS</u></p> <p>[...]</p> <p>i) Pour être en règle avec le Statut de l'Arbitrage, il faut qu'au moins un des clubs du Groupement réponde aux obligations dudit Statut. Il en est de même pour qu'un Groupement puisse être créé.</p>
--	--

<p>Titre 5 - Statuts particuliers</p> <p>Chapitre 1 – Statut de l'Arbitrage</p> <p><u>ARTICLE 2 : OBLIGATIONS</u> Pour qu'un groupement de jeunes soit créé il faut qu'un club soit en règle avec le Statut de l'Arbitrage imposé par la LAuRAFoot (adulte et jeune).</p> <p><u>ARTICLE 3 : DOUBLE LICENCE</u> [...]</p> <p><u>ARTICLE 4 : APPLICATION</u></p>	<p>Titre 5 - Statuts particuliers</p> <p>Chapitre 1 – Statut de l'Arbitrage</p> <p><u>ARTICLE 2 : OBLIGATIONS</u> Pour qu'un groupement de jeunes soit créé il faut qu'un club soit en règle avec le Statut de l'Arbitrage imposé par la LAuRAFoot (adulte et jeune).</p> <p><u>ARTICLE 2 : DOUBLE LICENCE</u> [...]</p> <p><u>ARTICLE 3 : APPLICATION</u></p>
--	---

➔ **Vote de l'Assemblée Générale pour l'article 7.2 des RG de la Ligue et l'article 2 du Statut Régional de l'Arbitrage :**

- **97,24 % pour.**
- **2,76 % contre.**

Le Président PARENT donne la parole à Bernard BARBET pour la présentation du texte suivant concernant un vœu présenté l'année dernière par l'US Villars relatif au coût des mutations.

Celui-ci rappelle qu'à l'AG de Juin 2019, l'US Villars avait déposé un vœu afin de faire exempter un certain nombre de changements de clubs de la tarification. Ce vœu, avec autorisation du club a été reporté à l'Assemblée Générale d'Hiver car toutes les conséquences financières n'avaient pas été évaluées.

Proposition US Villars :

Appliquer la gratuité complète sur les catégories U13 à U20 lorsque les clubs quittés seront en non-activité partielle dans la catégorie d'âge du joueur ou de la joueuse concerné. Cette réduction ne s'appliquera que si la demande de licence « changement de club » n'a pas lieu avant la date de l'officialisation de l'inactivité partielle du club quitté.

Proposition LAuRAFoot :

Titre 2 - Les licences	Titre 2 - Les licences
<u>ARTICLE 18 - QUALIFICATIONS – LICENCES</u>	<u>ARTICLE 18 - QUALIFICATIONS – LICENCES</u>
18.2 – Changement de club	18.2 – Changement de club
18.2.1 – Périodes de changement de club Cf. articles 92 à 97 des Règlements Généraux de la FFF.	18.2.1 – Périodes de changement de club Cf. articles 92 à 97 des Règlements Généraux de la FFF.
18.2.2 - Restrictions applicables aux changements de club de jeunes Cf. articles 98 et 99 des Règlements Généraux de la FFF.	18.2.2 - Restrictions applicables aux changements de club de jeunes Cf. articles 98 et 99 des Règlements Généraux de la FFF.
	18.2.3 – Tarification des changements de club. Simple rappel (ne sera pas inséré dans l'article) : La Ligue tarifie les changements de club comme suit : Vétérant à U17 inclus (M et F) : 100 €. U16 à U14 inclus (M et F) : 60 €. U13 à U12 inclus (M et F) : gratuit.
	Tarifications spéciales : La Ligue : • Appliquera l'article 90.1 des règlements généraux de la FFF qui précise les cas

	<p>d'exonération totale des droits de changement de club.</p> <p>Appliquera une réduction de 50% sur la tarification en vigueur lorsque les clubs quittés seront en non-activité partielle dans la catégorie d'âge du joueur ou de la joueuse concerné. Cette réduction ne s'appliquera que si la demande de licence « changement de club » n'a pas lieu avant la date de l'officialisation de la non-activité partielle du club quitté.</p>
--	--

Le Président Pascal PARENT précise que la modification votée sera applicable au 1^{er} juin 2020 pour permettre l'application du nouveau tarif dès l'ouverture de la saisie des licences.

➔ **Vote de l'Assemblée Générale :**

- **Pour la proposition de l'US Villars : 49,09 % pour.**
- **Pour la proposition de la LAuRAFoot : 50,91 % pour.**

C'est donc la proposition alternative de la LAuRAFoot qui est adoptée (réduction de 50%).

Le Président repasse la parole à Serge ZUCHELLO.

<p>Titre 3 : Les compétitions</p> <p>21.2.2 – Régional 2 [...] c) Si pour une raison quelconque le nombre d'équipes en Division R2 était inférieur à 60, il serait complété par une(des) montée(s) supplémentaire(s) d'une ou plusieurs équipes, selon les critères prévus par l'article 24.7 des présents règlements. [...]</p> <p>21.2.3 – Régional 3 [...] c) Si pour une raison quelconque le nombre d'équipes en R3 devenait inférieur à 120, il serait complété par le repêchage d'une ou plusieurs équipes, selon les critères prévus par l'article 24.7 des présents règlements. [...]</p> <p>21.4 – Equipes réserves [...] 3. En outre, ne peuvent participer à un championnat régional, ou dans une équipe inférieure disputant un championnat national, les joueurs ou joueuses étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre des matchs retour d'un championnat national ou toute rencontre officielle de compétition nationale se déroulant à une de ces dates.</p>	<p>Titre 3 : Les compétitions</p> <p>21.2.2 – Régional 2 [...] e) Si pour une raison quelconque le nombre d'équipes en Division R2 était inférieur à 60, il serait complété par une(des) montée(s) supplémentaire(s) d'une ou plusieurs équipes, selon les critères prévus par l'article 24.7 des présents règlements. [...]</p> <p>21.2.3 – Régional 3 [...] e) Si pour une raison quelconque le nombre d'équipes en R3 devenait inférieur à 120, il serait complété par le repêchage d'une ou plusieurs équipes, selon les critères prévus par l'article 24.7 des présents règlements. [...]</p> <p>21.4 – Equipes réserves [...] 3. En outre, ne peuvent participer à un championnat régional ou départemental, ou dans une équipe inférieure disputant un championnat national, les joueurs ou joueuses étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre des matchs retour d'un championnat national ou toute rencontre officielle de compétition nationale se déroulant à une de ces dates.</p>
---	---

Les dispositions du présent alinéa ne sont pas applicables aux joueurs ayant disputé le championnat national U19 ou U17. [...]	Les dispositions du présent alinéa ne sont pas applicables aux joueurs ayant disputé le championnat national U19 ou U17. [...]
---	---

Pascal PARENT informe que cette modification est faite dans un souci de clarification du texte.

<p><u>ARTICLE 24 - ACCESSIONS ET DESCENTES</u> [...]</p> <p>24.1 – Régional 1 [...] Si le nombre d'équipes est inférieur à 28 : montée(s) supplémentaire(s) de R2 (Article 24.7). Si le nombre d'équipes est supérieur à 28 : descente(s) supplémentaire(s) en R2 (Article 24.6).</p> <p>24.2 – Régional 2 [...] Si le nombre d'équipes est inférieur à 60 : montée(s) supplémentaire(s) de R3 (Article 24.7). Si le nombre d'équipes est supérieur à 60 : descente(s) supplémentaire(s) en R3 (Article 24.6). [...]</p> <p>24.3 – Régional 3 [...] Si le nombre d'équipes est inférieur à 120 : repêchage(s) de descendant(s) (Article 24.7). Si le nombre d'équipe est supérieur à 120 : descente(s) supplémentaire(s) (Article 24.6). [...]</p> <p>24.5 - Une équipe rétrogradée quelle qu'en soit la raison, ne peut être remplacée au niveau identique par son équipe inférieure.</p>	<p><u>ARTICLE 24 - ACCESSIONS ET DESCENTES</u> [...]</p> <p>24.1 – Régional 1 [...] Si le nombre d'équipes est inférieur à 28 : montée(s) supplémentaire(s) de R2 (Article 24.7). Si le nombre d'équipes est supérieur à 28 : descente(s) supplémentaire(s) en R2 (Article 24.6). Si le nombre d'équipes est inférieur à 28 : repêchage(s) de descendant(s) (article 24.6), sauf le dernier de la poule et ensuite montées supplémentaires (article 24.7). [...]</p> <p>24.2 – Régional 2 [...] Si le nombre d'équipes est inférieur à 60 : montée(s) supplémentaire(s) de R3 (Article 24.7). Si le nombre d'équipes est supérieur à 60 : descente(s) supplémentaire(s) en R3 (Article 24.6). Si le nombre d'équipes est inférieur à 60 : repêchage(s) de descendant(s) (article 24.6), sauf le dernier de la poule et ensuite montées supplémentaires (article 24.7). [...]</p> <p>24.3 – Régional 3 [...] Si le nombre d'équipes est inférieur à 120 : repêchage(s) de descendant(s) (Article 24.7). Si le nombre d'équipe est supérieur à 120 : descente(s) supplémentaire(s) (Article 24.6). Si le nombre d'équipes est inférieur à 120 : repêchage(s) de descendant(s) (article 24.6), sauf le dernier de la poule. [...]</p> <p>24.5 - Une équipe rétrogradée quelle qu'en soit la raison, ne peut être remplacée au niveau identique par son équipe inférieure.</p>
---	--

	La rétrogradation d'une équipe réserve, conséquence de la rétrogradation d'une équipe première, prononcée à l'issue du championnat, ne classe pas ladite équipe réserve en dernière position de sa poule.
--	---

<p><u>ARTICLE 32 – COULEURS ET MAILLOTS</u> [...]</p> <p>Si les couleurs déclarées sur Footclubs prêtent à confusion, le club visité devra mettre à disposition des visiteurs un jeu de maillots numérotés de 1 à 14, d'une couleur différente de la leur.</p> <p><u>ARTICLE 34 – TERRAINS</u></p> <p>34.1 - Les terrains des Clubs opérant en Championnat de Ligue, doivent obligatoirement être classés en niveau 1, 1 sye, 2, 2sye, 3, 3sye, 4, 4sye, 5, 5sy, 5sye, ou 5s (catégorie 4 ou 4sye au minimum pour le Championnat R1 senior libre). [...]</p>	<p><u>ARTICLE 32 – COULEURS ET MAILLOTS</u> [...]</p> <p>Si les couleurs déclarées sur Footclubs prêtent à confusion, le club visité devra mettre à disposition des visiteurs un jeu de maillots numérotés de 1 à 14, d'une couleur différente de la leur. Si les couleurs indiquées dans leur demande d'engagement sont identiques ou prêtent à confusion, le club visiteur devra utiliser une autre couleur.</p> <p>Pour parer toute demande de l'arbitre ou autre nécessité, les clubs recevant doivent avoir à leur disposition avant chaque match, un jeu de maillots numérotés de 1 à 14, d'une couleur différente de la leur, qu'ils prêteront aux joueurs de l'équipe visiteuse. Ces maillots devront être en bon état et adaptés aux conditions météorologiques de la saison.</p> <p><u>ARTICLE 34 – TERRAINS</u></p> <p>34.1 - Les terrains des Clubs opérant en Championnat de Ligue, doivent obligatoirement être classés en niveau 1, 1 sye, 2, 2sye, 3, 3sye, 4, 4sye, 5, 5sy, 5sye, ou 5s (catégorie 4 ou 4sye au minimum pour le Championnat R1 senior libre). [...]</p>
---	--

➔ **Vote de l'Assemblée Générale pour les modifications des articles 21, 24, 32 et 34 :**

- **93,80 % pour.**
- **6,20 % contre.**

<p>Chapitre 2 – Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football</p> <p><u>ARTICLE 1 - OBLIGATION DE DIPLOMES</u> [...]</p> <p>- Les équipes participant aux championnats régionaux jeunes (R1) seront tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire du CFF2. [...]</p>	<p>Chapitre 2 – Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football</p> <p><u>ARTICLE 1 - OBLIGATION DE DIPLOMES</u> [...]</p> <p>- Les équipes participant aux championnats régionaux jeunes (R1) seront tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire du CFF2. Les équipes participant au championnat régional U20 seront tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire du CFF3. Les équipes participant aux championnats régionaux U16 et U18 seront tenues de</p>
--	--

	<p>s'assurer les services d'un éducateur titulaire du CFF3.</p> <p>Les équipes participant aux championnats régionaux U14 et U15 seront tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire du CFF2.</p> <p>Les équipes participant au championnat régional U18 F seront tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire du CFF3.</p> <p>[...]</p> <p>- Les équipes participant au critérium régional U13 seront tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire, a minima, de l'attestation de formation U13 du CFF2.</p>
--	--

➔ **Vote de l'Assemblée Générale pour la modification de l'article 1 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football:**

- **91,76 % pour.**
- **8,24 % contre.**

<p>Titre 6 – Les Règlements particuliers des compétitions régionales</p> <p><u>Section 1 – Les championnats régionaux</u></p> <p>CHAMPIONNAT RÉGIONAL U18 F</p> <p><u>ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS</u> Article 3.2 – Obligations Les équipes participant au championnat U 18 F doivent justifier du service d'un(e) éducateur(trice) diplômé(e) d'un CFF 3 ou ayant le module U17 ou U18 au minimum. [...]</p> <p><u>ARTICLE 5 – ANNEES D'AGE AUTORISEES</u> Les catégories pouvant évoluer en championnat U18 F sont les suivantes : U18 F en nombre illimité U17 F en nombre illimité U16 F en nombre illimité U15 F (3 filles autorisées seulement pour la saison). Les « ententes » ou « groupements » sont autorisés.</p>	<p>Titre 6 – Les Règlements particuliers des compétitions régionales</p> <p><u>Section 1 – Les championnats régionaux</u></p> <p>CHAMPIONNAT RÉGIONAL U18 F</p> <p><u>ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS</u> Article 3.2 – Obligations Les équipes participant au championnat U 18 F doivent justifier du service d'un(e) éducateur (trice) diplômé(e) d'un CFF 3 ou ayant le module U17 ou U18 au minimum. [...]</p> <p><u>ARTICLE 5 – ANNEES D'AGE AUTORISEES</u> Les catégories pouvant évoluer en championnat U18 F sont les suivantes : U18 F en nombre illimité U17 F en nombre illimité U16 F en nombre illimité U15 F (3 filles autorisées seulement pour la saison). Les « ententes » ou groupements sont autorisés.</p>
--	---

➔ **Vote de l'Assemblée Générale pour les modifications au Règlement du Championnat Régional U18 F :**

- **95,79% pour.**
- **4,21 % contre.**

<p>CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES <u>Pour les Championnats Jeunes U15</u></p>	<p>CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES <u>Pour les Championnats Jeunes U15</u></p>
---	---

<p>3. Organisation des rencontres [...] Pour les rencontres U15 R2 et U14, les clubs devront utiliser un terrain classé en niveau « Foot à 11 » minimum. [...]</p>	<p>3. Organisation des rencontres [...] Pour les rencontres U15 R2 et U14, les clubs devront utiliser un terrain classé en niveau « Foot à 11 » minimum. Ce terrain devra être équipé de vestiaires. [...]</p>
---	--

➔ **Vote de l'Assemblée Générale pour la modification au Règlement du Championnat régional U15 :**

- **97,40 % pour.**
- **2,60 % contre.**

<p>Titre 6 – Les Règlements particuliers des compétitions régionales</p> <p>Section 2 – Les Coupes</p> <p>COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE</p> <p>ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE</p> <p>Article 1.1 - La Coupe Gambardella Crédit Agricole est ouverte à tous les clubs régulièrement affiliés à la F.F.F. sous réserve de l'acceptation par leur Ligue d'appartenance, à raison d'une seule équipe par club. Tous les clubs participant à un championnat National ou Régional U18 et U19 sont dans l'obligation d'engager leur équipe première.</p>	<p>Titre 6 – Les Règlements particuliers des compétitions régionales</p> <p>Section 2 – Les Coupes</p> <p>COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE</p> <p>ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE</p> <p>Article 1.1 - La Coupe Gambardella Crédit Agricole est ouverte à tous les clubs régulièrement affiliés à la F.F.F. sous réserve de l'acceptation par leur Ligue d'appartenance, à raison d'une seule équipe par club. Tous les clubs participant à un championnat National ou Régional U18 et U19 sont dans l'obligation d'engager leur équipe première. Cf. article 1.1 du règlement national de la Coupe Gambardella Crédit Agricole de la saison concernée.</p>
--	--

<p>COUPE DE FRANCE FEMININE</p> <p>ARTICLE 8 -ORGANISATION DES TOURS REGIONAUX</p> <p>Article 8.2 – Désignation des clubs « recevant » et des terrains [...] 2) Si le club tiré en deuxième se situe hiérarchiquement en dessous du premier, la rencontre aura lieu sur son terrain. [...]</p>	<p>COUPE DE FRANCE FEMININE</p> <p>ARTICLE 8 -ORGANISATION DES TOURS REGIONAUX</p> <p>Article 8.2 – Désignation des clubs « recevant » et des terrains [...] 2) Si le club tiré en deuxième se situe hiérarchiquement en dessous du premier, la rencontre aura lieu sur son terrain. Si le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement au moins à un niveau en dessous de son adversaire, la rencontre est fixée sur son installation. [...]</p>
---	---

➔ **Vote de l'Assemblée Générale pour les modifications aux règlements régionaux de la Coupe Gambardella Crédit Agricole et Coupe de France Féminine :**

- **99,07 % pour.**
- **0,93 % contre.**

Pierre LONGERE rappelle l'inscription record de 894 clubs pour l'édition 2019/2020. Comme constaté, un tour de cadrage s'est disputé entre le 2^{ème} et le 3^{ème} tour, ceci pour éviter de faire jouer le tour de cadrage ou le 1^{er} tour, le 18 août (semaine du pont du 15 Août), après l'aval du Collège des Présidents.

A l'issue du 6^{ème} tour, la Commission Régionale des Coupe souhaite supprimer les tours de cadrage.

A l'issue de ce tour, la F.F.F. donne son nombre de qualifiés pour le 7^{ème} tour fédéral qui en général est de 19 clubs.

Proposition de la Commission :

- 1^{er} tour : sans changement, clubs de Districts et entrée des clubs R3.
- 2^{ème} tour : incorporation des clubs R2 (en fonction de leur engagement).
- 3^{ème} tour : sans changement, entrée des clubs R1 et N3.

Pierre LONGERE profite de cette présentation pour féliciter les clubs encore en lice pour le 8^{ème} tour de la Coupe de France.

COUPE DE FRANCE	COUPE DE FRANCE
<u>ARTICLE 8 - ORGANISATION DES TOURS REGIONAUX</u> Article 8.1 – Les deux premiers tours Organisés par la Commission compétente, par tirage au sort intégral à l'intérieur de chaque secteur géographique défini par la Commission Régionale des Compétitions, avec entrée en compétition des clubs de R3.	<u>ARTICLE 8 - ORGANISATION DES TOURS REGIONAUX</u> Article 8.1 – Les deux premiers tours Organisés par la Commission compétente, par tirage au sort intégral à l'intérieur de chaque secteur géographique défini par la Commission Régionale des Compétitions, avec entrée en compétition des clubs de R3 dès le 1^{er} tour et entrée des clubs de R2 au 2^{ème} tour.

Intervention :

Patrice REA, Président du F.C. LYON FOOTBALL, quant au mode opératoire pour les clubs qui entreront au 2^{ème} tour.

Pascal PARENT, informe que l'on va tirer au sort le nombre de clubs nécessaires et les autres clubs entreront au 3^{ème} tour.

➔ **Vote de l'Assemblée Générale pour la modification de l'article 8 du Règlement régionale de la Coupe de France :**

- **92,49 % pour.**
- **7,51 % contre.**

VOEUX

Règlements Généraux LAuRAFoot :

➤ Jean-Marc SALZA :

**« Coupe Gambardella Crédit Agricole - Horaire des matches
Samedi 15h30 du 1er au 3ème tour
Dimanche 13h00 à compter du 4ème tour**

Motif: les championnats qui correspondent de 9 des 11 Districts se jouent le samedi après-midi et pour les 2 autres moitié samedi moitié dimanche, pour les premiers tours les arbitres des catégories équivalentes des Districts sont disponibles le samedi et non le dimanche ».

Jean-Marc SALZA explique les difficultés de désignations, les arbitres n'étant pas disponibles le dimanche.

Les premiers tours, en majorité désignations d'arbitres de District par les Districts mais ces derniers ne sont pas en mesure de couvrir l'ensemble des rencontres. Ils sont souvent disponibles le samedi après-midi et actuellement tous les tours de Gambardella se jouent le dimanche à 13h00.

Avis du Conseil de Ligue : favorable à l'unanimité.

➔ Vote de l'Assemblée Générale :

- **96,40 % pour.**
- **3,60 % contre.**

➤ District de l'Isère :

Vœu pour l'AG de la ligue concernant les championnats de jeunes :

Les districts de la ligue ayant au moins 25 000 licenciés devront organiser des championnats U15, U17 et U20.

Explications, le groupe de travail sur la réforme des championnats de jeunes en ligue avait en conclusion, fait différentes préconisations dont celle évoquée ci-dessus.

Les motivations sont nombreuses :

- Aspect compétition : les équipes de district U17 terminant à la 1^o place de leur D1 profiteront de leur accession en ligue (préconisation de la DTN).
- Aspect licenciés le passage dans un district de la taille précisée dans le vœu avec des championnats U15, U18 et éventuellement U20 provoquent une perte importante de licenciés à savoir des U15 qui ne renouvellent pas, pour passer U16, des U19 liés totalement au fait que leur club inscrive une équipe U20 (très peu de clubs le font) et qui donc ne renouvelle pas. Ces pertes sont graves, car à cet âge beaucoup d'adolescents ne reviendront pas au football.
- Risques physiques en cours par les U16, avec la possibilité de voir opposer dans cette compétition des ados pouvant avoir pratiquement 4 années de différence.
- Les médecins fédéraux ont souligné ces risques auxquels s'ajoutent des maturités totalement différentes entre un U16 et un U18.

Avis du Conseil de Ligue : défavorable à l'unanimité.

Après discussion entre Gérard BOUAT et des Commissions Sportives d'autres Districts, il ressort que chaque District souhaite garder l'organisation de ces catégories.

De ce fait le vœu est retiré par le District de l'Isère.

Règlements FFF :

➤ Paul MICHALLET – Article 7.3 du règlement de la Coupe de France Féminine :

Cette saison, lors du 1^{er} tour de la Coupe de France Féminine, une équipe de Ligue comprenant une joueuse U16 F a perdu la rencontre suite à une réserve.

Dans les règlements généraux de la FFF, les joueuses U16 F sont autorisées à participer dans l'équipe première de leur club dans la limite de 0 à 3 selon les autorisations accordées par les ligues et les districts.

De ce fait, il est prévu à l'article 6 du Règlement des Championnats Seniors Féminins de la LAuRAFoot que peuvent évoluer dans ces compétitions :

- **1 U16 F (surclassée)**
- 2 U17 F (surclassée)
- U18 F illimitée
- Seniors illimitée

Il me paraîtrait normal que le règlement des championnats puissent s'appliquer à la Coupe de France puisque les engagements sont ouverts à toute équipe 1^{ère} de ligue et district (obligatoire pour le R1 F).

PROPOSITION DE MODIFICATION :

Coupe de France Féminine

Article 7.3 Licences, qualifications et participation.

1. Les dispositions des Règlements Généraux et de ses Statuts s'appliquent dans leur intégralité à la Coupe de France Féminine.

2. Les joueuses doivent être qualifiées en conformité avec les Règlements Généraux.

Les conditions de participation à la Coupe de France Féminine sont celles qui régissent l'équipe première du club dans son championnat.

Toutefois, le nombre de joueuses mutées est limité dans les conditions de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF.

Toute joueuse autorisée à participer régulièrement au championnat disputé par l'équipe première du club peut prendre part à l'épreuve.

~~**Les joueuses licenciées U16F, U15F et moins ne sont pas autorisées à participer à cette épreuve.**~~

Les joueuses licenciées U16 F sont autorisées à participer dans le respect des autorisations accordées par les ligues et les districts.

Les joueuses U15 F et moins ne sont pas autorisées à participer à cette épreuve.

Le nombre de joueuses licenciées U17 F est limité à deux sur la feuille de match.

Toutefois, la participation des joueuses U16 F et U17 F présentes sur les listes des joueuses pré-internationales ou internationales jeunes féminines fournies par la DTN est autorisée sans limitation.

Avis du Conseil de Ligue : favorable à l'unanimité.

➔ Vote de l'Assemblée Générale pour présentation du vœu à la Fédération :

- **88,26 % pour.**
- **11,74 % contre.**

Questions diverses :

A.S. Saint Priest :

1/ Concernant le transfert des joueurs et joueuses provenant de clubs amateurs allant dans un club professionnel Français validé par un contrat professionnel , ce même joueur transféré en France : par exemple du PSG via Monaco et de Monaco, retour au PSG ou autre club professionnel Français avec des indemnités de transaction, tout en sachant que la ligue et le district perçoivent des indemnités liés à ces transfert (FFF ou en direct) et que le club amateur qui a formé ce joueur, ne touche rien.

Didier ANSELME, Président du Collège des Présidents de District informe qu'il existe une péréquation entre les clubs formateurs, au début, jusqu'à U13 et modifiée à U10, U11 aujourd'hui.

Les Ligues ne perçoivent pas d'argent, les clubs perçoivent selon la typologie du contrat, 7 650 € ou 8 000 € et la part revenant aux instances est mutualisée entre l'ensemble des Districts pour leur permettre d'avoir une vision pérenne de ce qu'ils touchent et cette part est garantie au minimum à 7 500 € et les années où il y a plus de contrats signés, le surplus est réparti à parts égales entre les Districts.

Lorsqu'il a un transfert à l'international, ce n'est plus du ressort de la Fédération mais un abondement FIFA.

2/ Que compte faire la ligue LAuRAFoot, concernant le versement annuel par la FFF d'environ 10 000 000 € à l'UNFP (Union nationale des Footballeurs professionnels) sur des droits audiovisuel et autre et à nous rien.

Didier ANSELME répond que la L.F.P. étant une personne morale à part entière, celle-ci gère ses finances comme elle le souhaite et a des conventions avec la Fédération de Tutelle, la F.F.F., qui lui délègue la capacité d'organiser des championnats professionnels.

Ces mêmes conventions règlent le financement des arbitres, la L.F.P. rembourse à la F.F.F. les arbitres professionnels et dans l'autre sens depuis la réforme de la Gouvernance du football français de 2010, il y a une convention entre la F.F.F. et la LFP qui stipule que la LFP reverse 2,5 % des droits télé à la Fédération, lesquels sont fléchés exclusivement à destination du football amateur et pour le football amateur ils sont fléchés exclusivement pour le F.A.F.A. (Fonds d'Aide au Foot Amateur) pour une hauteur de 15 000 000 €.

Il rappelle donc que l'U.N.F.P. est subventionnée par la L.F.P. et non par la Fédération.

Le Président remercie Didier ANSELME pour les explications données.

FC Valdaine :

Vu qu'à priori la ligue est favorable, comme la très grande majorité des joueurs, au match du samedi soir et même si cette règle ne sera que très peu appliquée vu qu'en R2 et R3 il ne devrait pas y avoir de distances supérieures à 200 kms entre clubs d'une même poule, le club souhaite que la règle des 200 kms (qui donne la possibilité au club en déplacement de choisir le dimanche au lieu du samedi !!) soit supprimée en R2 et R3 comme c'est déjà le cas en R1.

Yves BEGON donne quelques chiffres :

- R2 : 32 rencontres sur 660 qui dépassent le seuil des 200 kms 5 %
- R3 : 82 rencontres qui dépassent le seuil des 200 kms 7 %

L'idéal serait que les poules R2 et R3 ne dépassent pas 200 kms. Le territoire de la LAuRAFoot ne permet pas de garantir cette configuration mais cela permet aux clubs de rencontrer des équipes qu'ils ne connaissent encore pas.

Une réflexion sera menée par la Commission afin de faire une proposition au club.

AS Misérieux Trévoux :

Nous avons pris bonne note de votre refus de présenter notre vœu sur le statut de l'arbitrage suite à l'article 20.2.3 des Règlements de la LAuRAFoot.

Par contre, lors de l'AG du 15 décembre 2018, le Président BARBET s'est engagé à ce qu'une synthèse des clubs en infraction soit présentée tous les ans.

Je vous demande donc de nous donner un état des lieux pour l'AG du 30 novembre 2019.

Lilian JURY fait part de la parution sur le site internet de la LAuRAFoot, du tableau des clubs en infractions en date du 24 juin 2019 pour les saisons 2017/2018 et 2018/2019.

Ce tableau est définitif lors de sa publication car celui-ci paraît en septembre et les clubs ont jusqu'au 31 janvier pour se mettre en règle avec le Statut de l'Arbitrage.

La Commission a fait le choix de ne pas le faire paraître à l'échéance de février car la situation est arrêtée pour les clubs en déficit d'arbitres mais le nombre de clubs en infraction peut évoluer au mois de juin car certains arbitres n'ont pas forcément réalisé le nombre de matchs. Il est publié en juin et reprend le nombre de clubs en infraction.

Lilian JURY souhaite que l'on laisse sa chance au produit car ce projet n'a qu'un an d'existence et la Ligue a pris l'engagement de publier le tableau chaque fin de saison.

Jean-Jacques HEMONT de l'AS Misérieux Trévoux :

Au vu du Statut Fédéral, on constate qu'en 2017/2018, il y a 62 clubs en infraction, contre 92 aujourd'hui, il y a moins d'arbitres dans les clubs donc moins de mutations et des amendes d'année en année.

Bernard BARBET rectifie les chiffres communiqués par le club :

2017/2018 : 32 clubs en infraction

2018/2019 : 47 clubs en infraction

Anthony GANDI, Président du Futsal Saône Mont d'Or :

Il souhaite qu'un point soit fait pour les clubs Futsal et regrette qu'une seule formation arbitres soit organisée.

Il signale le manque d'informations en septembre et les clubs Futsal apprennent en juin qu'ils ne sont pas dans le cadre du Statut de l'Arbitrage et donc sanctionnés.

Pour lui, le Statut de l'Arbitrage n'est pas adapté, et doit être repensé pour les clubs Futsal.

Le Président rassure le club tout en lui précisant que lorsqu'il trouvera un arbitre, une solution sera trouvée pour sa formation.

Pascal PARENT rappelle que le Statut Aggravé n'a qu'un an et 3 mois d'existence et qu'il faut trois ans pour le réviser. La LAuRAFoot s'engage à faire des points réguliers, il souhaite trouver la meilleure formule pour que ce Statut se maintienne.

Les récompenses :

David ROCHES rappelle la parution du magazine N° 5 de Tribune disponible ainsi qu'un match international amical : France / Portugal (futsal) à Chambéry les 3 et 4 décembre à 20h00.

Un bon de commande est disponible sur le site Internet de la LAuRAFoot.

Match international amical U17 féminines le 5 décembre à Oullins.

Info Arbitrage :

Des réunions débats sur la thématique de l'arbitrage sont organisées avec la présence de Michel VAUTROT, Nelly VIENNOT et Eric POULAT, les :

- Vendredi 6 décembre à 19h30, dans le District du Cantal.

- Samedi 7 décembre à 10h00, dans le District de la Haute-Loire.
- Samedi 7 décembre à 17h30, dans le District du Puy de Dôme.
- Dimanche 8 décembre à 10h00, dans le District de l'Allier

Palmarès saison 2018/2019 :

David ROCHES appelle les clubs titrés disputant les championnats R1 Seniors et Jeunes.

Catégories Jeunes :

R3 U15 : DOMTAC, Lyon Duchère AS, AS Montréal-la-Cluse.

R2 U15 : Roannais Foot 42, AS Montferrand, US Yssoire.

U16 : Moulins Yzeure Foot 03 Auvergne.

R2 U17 : Ol. Valence, AS Saint-Etienne, ES Manival Saint-Ismier.

U18 : ES Espaly, AS Clermont Saint-Jacques.

U19 : FC Bourgoin Jallieu, Chambéry Savoie Football.

Les plateaux seront retirés à l'issue de l'Assemblée.

R1 : Yzeure Allier Auvergne, Clermont Foot 63, FC Lezoux, AS Saint-Etienne, Ol. Lyonnais, AS Montferrand, Football Bourg en Bresse Péronnas 01.

Les trophées sont remis par MM. PARENT, JURY, BARBET sous les applaudissements de l'Assemblée.

Les seniors :

Rappel des clubs champions :

R3 : UJ Clermontoise, US Vic-le-Comte, US Suc et Lignon, l'Etrat la Tour Sportif, entente Crest Aouste, Sud Lyonnais Football 2013, FC Bourgoin Jallieu, Chambéry Savoie Football, Lyon Duchère AS, ES Chilly.

Les plateaux seront retirés à l'issue de l'Assemblée.

R2 Futsal : AS Martel Caluire, J.Ol. Grenoble.

R2 Seniors Féminines : Clermont Foot 63, FC Nivolet.

R2 Seniors Masculins : RC Vichy, AS Clermont Saint Jacques, Thonon Evian FC, Chassieu Décines FC, Ol. Valence.

R1 Futsal : FC Chavanoz.

R1 Seniors Féminines : Clermont Foot 63, Ol. Lyonnais.

R1 Seniors Masculins : Le Puy Foot 43 Auvergne, Hauts Lyonnais.

N3 : FC Chamalières,

Allocutions des personnalités.

Christian LEVARLET, Président du Comité Régional Olympique et Sportif

Messieurs les Présidents,
Monsieur le Président d'Honneur,
Messieurs les Président des Districts,
Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents de clubs,
Mesdames et Messieurs, Chers licenciés,
C'est toujours un vrai plaisir de participer à votre Assemblée Générale, cette année encore plus, car elle est particulière pour 3 raisons.
Je ne voulais absolument pas manquer cette Assemblée pour entendre tous les témoignages adressés au Président Bernard BARBET, à la reconnaissance que vous lui témoignez, Bernard, au-delà d'avoir été un dirigeant dévoué pour son sport de prédilection, tu es un Ami et je sais parallèlement que tu as engagé un match. Un match dont tu es à la mi-temps, tu as pris l'avantage mais rien n'est gagné. La 2^{ème} mi-temps sera très importante, voire même le temps additionnel mais je suis convaincu comme tous que tu vas gagner, d'ailleurs tu n'as jamais perdu et ce n'est pas aujourd'hui que ça va commencer.
2^{ème} raison, pour être témoin de la vitalité de la LAuRAFoot, c'est une Ligue qui est dynamique, qui a de bons résultats sur le plan sportif et qui est en plein évolution au niveau de sa féminisation.
3^{ème} raison, je veux saluer et féliciter Pascal PARENT pour son élection à la tête de votre Ligue.
Connaissant bien Pascal, je suis certain qu'il saura conduire cette Institution régionale avec droiture et motivation et qu'il en sera l'arbitre, il connaît bien ceci.
Deux mots concernant le Comité Régional Olympique et Sportif d'Auvergne-Rhône-Alpes.
Nous sommes une Institution garante du Mouvement Sportif pour vous accompagner, nous sommes lieu de ressources, de formation, de transmission et rassembleur autour d'un projet commun.
Nous promovons les valeurs de l'olympisme et de la citoyenneté, nous accompagnons à la professionnalisation, nous favorisons la pratique pour les publics en situation de handicap, que ce handicap soit physique ou mental et bien sûr, accompagnons le développement du sport, de santé et de bien-être.
Au quotidien cela se traduit par une prise en compte renforcée de vos besoins afin de vous proposer des services personnalisés à l'accompagnement, à la formation, qui est le cœur de notre métier.
Nous nous tenons à votre disposition pour vous aider à monter en compétence sur toutes les thématiques de votre choix, que ce soit la communication, la fonction employeur, la comptabilité, les cadres juridiques, etc. N'hésitez pas à nous contacter, nous avons des salariés qui sont prêts à vous écouter, vous pouvez également consulter notre site.
Promouvoir le sport envers la jeunesse c'est également pour Paris 2024 et je ne saurais trop vous inviter à demander la labellisation « Terre de Jeu Paris 2024 », cette labellisation est gratuite mais ça vous permettra de vous approprier encore un peu plus les Jeux.
Ces Jeux Olympiques qui sont planétaires et que la France aura la chance et le bonheur, d'accueillir.
Pour terminer, nous allons faire la 2^{ème} édition des Trophées des Sports en 2020, je suis sûr qu'il pourra y avoir des équipes qui obtiendront des titres de champions de France et que nous pourrons les récompenser.
Une dernière annonce, fin 2020, nous serons proches de la LAuRAFoot puisque nous serons à Gerland à côté du Matmut Stadium et je pense qu'on pourra encore amplifier notre collaboration.
Merci à toutes et à tous.

Vincent NOLORGUES, Vice-Président de la L.F.A. :

Bonjour à toutes et à tous,

Cela me fait un grand plaisir d'être là, de revoir beaucoup de gens que j'ai fréquentés relativement longtemps et quel plaisir de voir cette Assemblée Générale réunie en Auvergne. Ici c'est beau, Aurillac c'est encore plus beau alors un jour faites l'effort d'y aller.

Tout d'abord, merci à Bernard pour ce qu'il a fait pour le Football et pour l'accueil qu'il m'a réservé lorsque je suis arrivé il y a quelques années, au sein de la Fédération.

Je dois lui confirmer le plaisir que j'ai eu à commencer la fusion avec lui, après que nous en ayons jeté les premières bases dans un train qui nous ramenait d'une réunion de Présidents de Ligue entre Rouen et Paris.

Beaucoup de plaisir à avoir œuvré avec lui pour cette mission exaltante et que je pense et estime plutôt réussie, même si notre gros bébé LAuRAFoot n'est encore qu'à sa première enfance.

Des regrets de t'avoir quitté, de vous avoir tous quittés mais ça aussi nous l'avions déjà évoqué dans le train que ma mission auprès de toi serait assez brève et nous avons échangé sur mon projet que nous avons tous les deux validé.

Merci pour ton travail, ton dévouement et ton amitié. Je te souhaite que ce recul volontaire te permette lui, d'avancer dans d'autres missions que tu dois affronter.

Merci à Lilian de ce court mais brillant intérim, un plaisir de le voir là car lorsque je me souviens de ton hésitation à me rejoindre sur une liste électorale en Auvergne il y a quelques années, continue comme cela et se sera bien.

Enfin, félicitations à Pascal pour ce vrai plébiscite, unanimité au Conseil de Ligue, ce qui fait Bernard que nous avons construit une liste assez homogène puisqu'elle a donné l'unanimité à celui qui vous a été présenté.

Pour avoir passé quelques années auprès de toi à la L.F.A. Pascal, je sais que nous partageons beaucoup de convictions et beaucoup de visions des choses. Je sais que nous partageons en particulier la vision du rôle d'un Président de Ligue et je sais qu'avec toi notre bel enfant devrait vivre une adolescence constructive à condition de retrouver du partage, de l'implication et de la responsabilisation de tous.

Bernard nous a avoué tout à l'heure que dans toutes ses missions de foot il n'avait jamais arbitré, je ne sais pas si vous avez réalisé mais vous avez confié la Ligue à 2 anciens arbitres, j'ai peur !

Effectivement la LAuRAFoot, cet énorme bébé, un énorme poids lourd de la F.F.F. 2^{ème} Ligue en licenciés, très peu derrière Paris Ile de France mais de loin la plus grande en nombre de clubs.

Nous avons 10 000 licenciés de moins que la Ligue de Paris mais avons 700 clubs en plus ce qui nous interpelle sur la structure de nos clubs et forcément face à ces clubs parisiens (entre 500, 600 ou 1500 licenciés) démontre aussi la ruralité de notre territoire et le nombre de « petits clubs » car il n'y a pas de petits clubs ni de petits Districts tant qu'ils se consacrent à leur mission principale qui est de faire du football un lieu d'accueil, de rencontres et d'intégration.

Le foot loisir, grande mission voulue par la Fédération, moi j'estime qu'il est bien dommage que tout le foot ne soit pas du loisir.

Bien sûr il s'agit de proposer des nouvelles pratiques qui pourront attirer des pratiquants différents que ce soit le FOOTNET, le EFOOT ou le foot en marchant, très intéressant pour les personnes ne pouvant plus jouer mais c'est toujours pour créer du lien social, ne perdez pas ça de vue. Cela nous interroge aussi sur ce que nous devons faire pour nos plus petites divisions de District, je ne peux pas croire que jouer dans les plus basses divisions de District ne soit pas déjà du foot loisir car beaucoup jouent sans s'entraîner et je pense qu'ils sont déjà dans une logique de loisir et peut-être qu'il faudrait moins les assommer de sanctions, de forfaits, etc, car tout forfait fait que ces équipes disparaissent.

Les licenciés, stabilité au sein de cette Ligue, après l'effet Coupe du Monde, même s'il y a une micro baisse cette année on ne reperd que le surplus artificiel que nous avons eu.

L'augmentation des féminines cache cependant une baisse relative des autres licenciés chez les adultes mais aussi en foot animation garçons et ces jeunes, ce sont eux la richesse de vos clubs. Ce sont eux qui doivent concentrer vos efforts principaux. Ils doivent tous avoir un encadrement de qualité et je pense que les meilleurs éducateurs, nous devrions les mettre chez les plus petits et non pas les seniors.

Avec un éducateur formé qui transmette la pratique du foot mais surtout ses valeurs, il doit être un modèle pour les jeunes mais aussi pour les parents car bien des soucis viennent plus des parents que des joueurs.

Ce sont ces jeunes, l'avenir de vos clubs et non les pseudo-vedettes qui changent de club tous les ans voire tous les 6 mois à la recherche de quelques profits personnels.

La pérennité de vos clubs est lieu d'accueil de votre jeunesse. Tous ces jeunes bien sûr ne seront pas des stars du football mais notre premier rôle est de faire que tous ces jeunes deviennent des adultes bien dans leur corps, bien dans leur tête et qui de temps en temps jouent aussi au football. Bien sûr il faut savoir relativiser l'importance sportive du football, aucun d'entre nous ne verra sa vie personnelle, familiale, professionnelle, perturbée par quelques montées, quelques descentes, quelques défaites ou quelques victoires.

Nous avons tous assez de tracas dans nos vies de tous les jours pour ne pas en rajouter au foot.

Alors le football pour tout ce qu'il représente c'est beaucoup plus que du foot mais faites en sorte qu'autour de vous, tout le monde admette que même si le foot c'est plus que du foot, le foot ce n'est que du foot.

Bernard BARBET

Je voudrais revenir sur cette Assemblée Générale pour vous dire que j'ai pris beaucoup de plaisir à ne pas la diriger, c'est nettement moins fatigant et comme vous l'avez constaté il s'y sont mis à 2 pour la diriger, Lilian JURY la première partie et Pascal PARENT la deuxième partie.

Ensuite, par rapport à cette Assemblée Générale, Daniel THINLOT avec ses méthodes de trésorier à l'ancienne, Eric LUC avec ses méthodes d'expert-comptable confirmé et notre censeur Patrick BIOLLEY avec ses méthodes à lui aussi ont constaté la bonne santé financière de la Ligue et sa capacité à poursuivre.

Je voulais vous parler de cela parce que souvent les effets négatifs d'actions se produisent dans les années ou les saisons après et il est vrai que l'investissement qu'on a fait à Tola Vologe notamment peut avoir des effets bénéfiques mais aussi négatifs.

Je vous demande si ça arrive dans les une, deux ou trois saisons qui vont arriver, de ne pas critiquer le Président en place en disant, du temps de B. BARBET, cela n'arrivait pas ; c'est déjà arrivé mais il y a longtemps. Il y a une continuité et ce n'est pas parce qu'on peut se retrouver un peu moins florissant qu'avant que ça vienne de ceux qui sont là, ça vient aussi de ceux qui ont fait avant.

Ensuite, je voulais parler de personnes et notamment de Lilian JURY, il y a déjà un certain temps qu'on connaît son investissement au profit de la LAuRAFoot et notamment ce qu'il a déployé comme énergie dans le fait de bâtir Tola Vologe.

Il est resté peu de temps Président de la LAuRAFoot, 18 jours, mais néanmoins pendant ces 18 jours, je peux vous dire qu'il a empoigné le manche avec à la fois fermeté, compétence, disponibilité et convivialité et nul doute mon cher Lilian que ces 18 jours présagent un avenir qui peut durer plus longtemps.

Ensuite bien évidemment, me réjouir de l'élection de Pascal PARENT, après un véritable plébiscite, son élection s'appuie sur son passé et comme vous l'avez constaté, au niveau au présent il est pas mal car il a su bien diriger les débats sur les textes et vœux qui parfois peuvent dérapier un peu et qu'il assure, avec un humour un peu différent du mien (il aura plus de bon goût que moi !).

Je suis intimement persuadé que vous avez confié la Ligue au bon bonhomme et qu'il sera largement capable de faire progresser la Ligue dans des dimensions qu'on ne connaît pas encore.

Voilà pour l'Assemblée Générale, ensuite je vais vous parler un peu de moi, ce matin en venant de Bourg à Cournon, je me suis retourné sur mon parcours.

Je voulais quand même vous évoquer toutes les chances que j'ai eu de vivre ma passion pendant aussi longtemps en étant un acteur de cette passion, à des postes aussi divers,

trésorier, secrétaire, président, éducateur et j'en passe, c'est une vraie chance de pouvoir le faire aussi longtemps.

Ensuite la chance d'avoir été accompagné, quoiqu'on fasse, j'ai bien entendu les éloges de tout le monde je ne sais pas si je les mérite mais je les ai pris quand même.

La chance d'avoir été accompagné dans les différents Comités Directeurs ou Conseils de Ligue selon l'appellation ou Conseil d'Administration à la Ligue du Foot Amateur par des gens qui se sont donnés, et je tenais à particulièrement les remercier sachant qu'ils ont eu à me supporter mais également supporter mes défauts et Dieu sait si j'en ai. Ils ont également eu à supporter mes qualités car même quand je suis bon, je peux être insupportable. Donc je tenais à tous les remercier et penser aussi à tous ceux qui étaient là à une certaine époque et qui ne sont plus là et il faut les remercier aussi.

Ensuite la chance que j'ai eue de vivre des grands événements dans des grands stades et ça, si je n'avais pas été Président je n'aurais jamais pu le faire ou bien à un autre prix.

La chance d'avoir accompagné l'Olympique Lyonnais, l'A.S. Saint-Etienne dans leurs aventures européennes en tant que représentant de la Fédération et d'avoir découvert bien sûr des grandes villes et des grands stades, Madrid, Turin, Munich, mais aussi des endroits bien plus improbables, quand vous allez à Chisinau en Moldavie avec l'A.S. Saint Etienne, que vous faites les rencontres que vous faites là-bas et bien je peux vous dire que ça c'est improbable et on a de la peine à l'imaginer.

Je voulais vous dire également la chance que j'avais eue d'avoir des convictions fortes et ces convictions fortes m'ont évité de trop dévier sur du politiquement correct, également ne pas trop souvent me renier et ça c'est une vraie chance de pouvoir être comme ça et je souhaite à tout le monde de l'avoir.

Voilà ce que je tenais à vous dire par rapport à mes chances, j'en ai peut-être oubliées mais le plus important est la chance d'avoir fait toutes les belles rencontres que le foot m'a permis de faire. Alors bien sûr il y a ceux avec qui je partageais la passion, les avis, les façons de voir les choses et là, c'est presque naturel, néanmoins c'est le foot qui m'a permis de le faire.

Et puis la chance aussi que j'ai eu de rencontrer des gens qui n'étaient pas du même avis que moi, qui avait d'autres façons de voir les choses et qui depuis sont devenus presque tous des amis et ça, c'est une vraie chance.

Je voulais évoquer deux disparus récents qui ont été à une certaine époque mes idoles même si l'idolâtrie n'est pas tout à fait mon truc, c'est tout d'abord Daniel LECLERC, l'entraîneur de Lens, le druide, le grand blond suivant le cas pour deux très très bonnes raisons. D'abord, il prônait un foot qui allait de l'avant et dans une ville de 30 000 habitants il a réussi un titre de champion de France.

Ensuite, lui, il parlait vrai, la langue de bois, les éléments de langage il ne connaissait pas et Dieu sait si on en a à supporter aujourd'hui car quand on entend des gens qui s'exprime sur ce qui vient de se passer et qui disent des choses complètement contraires à la réalité, même s'il y a des éléments de langage qui les accompagne, j'ai de la peine à supporter tout ça, donc Daniel LECLER, merci.

L'autre c'est POUPOU, surnommé l'éternel second ce qui est parfaitement faux, d'une part car lorsqu'on est second c'est qu'il n'y a pas de troisième et il était l'éternel deuxième et d'autre part il a gagné plus de courses qu'il n'a pas fini de fois deuxième ; il a fini plus de courses que Jacques ANQUETIL, moi j'étais Poulidoriste. Mais POUPOU surtout, il savait se contenter de ne pas gagner et j'aimerais bien que tout ça on le retienne tous car aujourd'hui il n'y a pas que le premier qui a de la valeur, non il y a tous les autres aussi qui ont de la valeur et si nous regardons nos propositions de poules qui sont de 6, de 8, 10, 12 ou 14, il n'y a pas que le premier. Dans les poules de 14 il y a les 13 autres qui ont fait aussi des choses au niveau du foot, de l'apprentissage du foot, au niveau des valeurs socio-éducatives et ça j'aimerais bien qu'on se mette tous dans la tête : il n'y a pas que la victoire qui est belle, il y a aussi plein d'autres choses qui sont belles. Voilà je vous remercie.

Clôture de l'Assemblée Générale par le nouveau Président de la LAuRAFoot, Pascal PARENT.

Que dire après tout ça, en une minute et je vais la respecter. Encore une fois je tiens à vous remercier de votre confiance. Cette élection vous l'avez vu, intervient avant la fin d'un mandat, nous allons continuer sur les priorités que nous nous étions fixées tous ensemble pour ce mandat 2016/2020 avant bien sûr de nous mettre à réfléchir du mieux possible sur les années 2020/2024 qui s'annoncent.

Pour autant, cette dernière année du mandat actuel sera forcément impactée par ce changement, changement de gouvernance puisque chacun apporte logiquement et naturellement sa touche personnelle dans les fonctions qu'il est amené à occuper.

Ce que je voudrais vous dire c'est que cette touche personnelle sera marquée par deux priorités, la qualité du service aux clubs et la coopération avec les Districts car on peut toujours faire mieux et une attention particulière sur les comptes de la Ligue mais je crois que Daniel THINLOT et Bernard BARBET ont très bien résumé les enjeux qui nous attendent sur les deux/trois prochaines saisons donc je n'y reviens pas mais autant qu'on se le dise.

Très bonne fin de saison à tous, merci de tout ce que vous faites pour le football régional et nous nous retrouverons tous autour du verre de l'amitié qui cette fois-ci devrait être là au rendez-vous. Merci et bon retour à tous.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE